



Ministère de la Justice
*Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
en particulier des femmes et des enfants (CNLTP)*



RAPPORT

2015-2017



■ LISTE DES ACRONYMES

ANIOS	: Association des Imams et Ouléma du Sénégal (ANIOS)
CA-MCA	: Cellule d'Appui au Millénium Challenge Account Sénégal
CAPE	: Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant
CAINT	: Cadre d'Appui à l'Initiative en Faveur des Talibés
CNLTP	: Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
CLTE	: Cellule de lutte contre le travail des enfants
CONAFE	: Coalition Nationale des Associations ONG œuvrant en faveur de l'enfance
DACG	: Direction des Affaires Criminelles et de Grâces
DESPS	: Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DEA	: Département d'Etat Américain
FNAEC	: Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques
HCDH	: Haut-commissariat aux Droits de l'Homme /Bureau Régional Afrique de l'Ouest
ICMPD	: International Centre for Migration Policy Developpement
MCA	: Millennium Challenge Account
NAATIP	: National Agency Against Trafficking in Persons
USAID	: Unites States Agency for International Development
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDC	: Office des Nations Unies contre la Droque et le Crime
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrants
PPDH	: Plate-forme pour la Protection des Droits Humains

Ce rapport a été réalisé par le Président de la Cellule et son équipe :

Madame Awa NDOUR, Juriste, Chargée de programmes
Monsieur Gallo NDIAYE, maîtrise en communication, Chargé de communication
Monsieur Abdou Faudet Théophile MBAYE, Magistrat
Dr Mody Guirandou Ndiaye Conseiller Technique du Premier Ministre/Secrétaire Permanent

Remerciements

Mlle Ndeye Fatou SOW, Stagiaire

Le Président de la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes Monsieur El Hadji Malick SOW remercie également :

- La Présidence de la République (CAPE)
- Le Ministère de la Justice
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère du Travail (Cellule de Lutte contre le Travail des Enfants),
- Le Ministère de la femme, de l'enfance et de la famille (la Direction des Droits de Protection de l'enfance et des Groupes Vulnérables)
- Le Conseil Economique, Social et Environnemental
- L'Association des Imams et Oulémas du Sénégal, (ANIOS)
- La Fédération Nationale des Association des Ecoles Coraniques, (FNAEC)
- L'Inspection des Daara
- L'Université Gaston Berger de Saint Louis
- La PPDH, ENDA Jeunesse Action, la CONAFE, Suer pour Servir, Action Enfance, le CAINT, RIEPP
- Le Centre Ginndi,
- La Liane
- La maison de la Gare
- L'ONG la Lumière

La Cellule remercie plus particulièrement l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC), pour son appui technique, financier et matériel,

- L'USAC (Unité de Suivi des Activités du Compact),
- L'OIM,
- Ambassade de Suisse
- Ambassade des USA
- L'Unicef,
- Plan International
- Human Right Watch

■ SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1) RAPPEL DE LA DÉFINITION
- 2) ATTRIBUTIONS DE LA CELLULE
- 3) COMPOSITION
- 4) RAPPEL DU DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CELLULE LORS DE LA REMISE DU RAPPORT (2012-2014)

CHAPITRE I : LE PLAN STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

- 1) LA REVUE DU PLAN TRIENNAL 2012-2014
- 2) ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES 2015-2017

CHAPITRE II : LES ACTIVITES REALISEES AUTOUR DES QUATRE AXES STRATEGIQUES

1) PRÉVENTION

- 1.a) Célébration de la journée mondiale de lutte contre la traite des personnes du 30 juillet
- 1.b) Table ronde sur la traite des enfants
- 1.c) Restitution cartographie des Daraa
- 1.d) Projet avec les communes
- 1.e) Projection de film
- 1.f) Mission de terrain (Saint Louis)
 - a) L'AEMO et le CPA
 - b) l'Association des maitres coraniques
 - c) Les organisations de la société civile
 - d) L'Inspection d'Académie
- 1.g) Mission de terrain (Kédougou)
- 1.h) Forum de Mbour

2) PROTECTION

- 2.1) Démantèlement de réseaux de trafiquants
- 2.2) Retrait des enfants de la rue

3) RENFORCEMENT DE CAPACITÉ

- A) Renforcement de capacité des acteurs
 - 1) Formation des acteurs judiciaires (Magistrats, des gendarmes, auditeurs de justice, les procureurs
 - 2) Formation dans le cadre Mojusen

- 3) Formation sur le système de collecte de données (SYSTRAITE)
- 4) Formation avec les inspecteurs et contrôleurs du travail
- 5) formation avec les fonctionnaires de la police

B) Renforcement de la coopération

- Formation du comité de lutte contre la traite de la Côte d'Ivoire
- Traite et trafic de migrants dans le cadre du processus de Rabat à Porto
- Feuille de route entre la Guinée Bissau et le Sénégal
- Cadre stratégique de coopération en matière de traite des personnes
- Participation au programme de visite et d'échange aux USA
- Un exemple de Collaboration avec la société civile (free slave,)

4) RECHERCHE, SUIVI ET EVALUATION

- 4.1) Contribution au rapport de l'EPU
- 4.2) Evaluation de la loi de 2005
- 4.3) Etude sur la traite par les servitudes domestiques
- 4.4) Etude sur le dispositif pour l'effectivité des droits de l'enfant au Sénégal
- 4.5) Visite du département d'état sur la traite
- 4.6) Visite du département d'Etat sur le travail des enfants
- 4.7) Le Système de collecte de données (SYSTRAITE)
- 4.8) Rapporteur du groupe de travail n°4 sur la lettre de politique migratoire

LES DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

- Rappel accord avec la Gambie
- Le rapport du DEA

CHAPITRE III : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

ANNEXES

■ PRÉFACE

Le Sénégal, dans le sillage de la Communauté internationale, s'est engagé de façon résolue à apporter une réponse efficace au péril de la criminalité organisée. Il le fait par la création et la mise en place de mécanismes et de structures à la mesure de la menace dont l'une des plus sérieuses est la traite des personnes. Celle-ci constitue, après le trafic de drogue et le trafic d'armes, la troisième activité criminelle la plus lucrative.

La traite des personnes touche les couches les plus vulnérables de la population, à savoir les femmes et les enfants. Elle est un fléau mondial dont la déclinaison la plus visible dans notre pays est la mendicité des enfants. Contre celle-ci le Gouvernement a récemment pris un certain nombre de mesures. La Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants (CNLTP) a grandement concouru à leur mise en œuvre.

En effet la CNLTP a entre autres attributions, celle d'assurer une fonction d'alerte et de veille dans la lutte contre la traite des personnes. Elle dénonce auprès des autorités de poursuite les cas de traite portés à sa connaissance et propose toute modification législative ou réglementaire tendant à améliorer le cadre normatif en matière de lutte contre la traite des personnes.

Avec ce deuxième rapport qui consacre son ancrage définitif dans le paysage institutionnel, la CNLTP rappelle d'une part la persistance d'un phénomène perniciosus mais elle atteste surtout de la détermination des autorités du pays à lui faire face et en définitive, à le vaincre. Notre engagement doit cependant être articulé autour des stratégies les plus efficaces. Parmi les priorités, il faudra vite corriger la faiblesse des données statistiques et la non prise en compte de certaines formes d'exploitation comme certaines servitudes domestiques. Ces omissions peuvent fausser la bonne lecture de l'ampleur et de l'acuité de la situation.

Il faudra également trouver le moyen de toujours nommer la traite des personnes sous son véritable épithète, or il est encore fréquent que des faits de traite de personnes soient qualifiés et poursuivis sous la dénomination d'autres infractions, occultant au passage une dimension essentielle de notre politique pénale.

Cela n'éclipse pas cependant les actions significatives menées autour des axes définis dans le plan stratégique de lutte contre la traite élaboré par la Cellule. On peut citer les opérations de retrait des enfants de la rue, le démantèlement de plusieurs réseaux qui se livraient à des trafics d'êtres humains, le renforcement de capacité des acteurs qui interviennent dans la lutte et le renforcement de la coopération sous régionale en la matière.

Le Ministère de la Justice restera très attentif aux messages de la Cellule. Il entend maintenir la dynamique actuelle d'accompagnement, tant aux niveaux de la prévention, de la protection que de la répression.

Il est impératif que le travail continue à travers la poursuite des stratégies mises en œuvre pour lutter plus efficacement contre la traite des personnes que d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier de nouvelle forme de crime contre l'humanité.

Maitre Sidiki KABA

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



■ INTRODUCTION

La traite des personnes constitue encore aujourd'hui la troisième activité criminelle la plus fructueuse après le trafic de drogue et le trafic d'armes. Elle relève du crime organisé avec souvent un caractère transnational. Les victimes les plus vulnérables sont les femmes et les enfants. Au Sénégal, malgré les efforts du gouvernement, le phénomène persiste. La traite des êtres humains est encore une triste réalité.

Le faible nombre des infractions de traite des êtres humains constatées par les services de police et de gendarmerie révèle que les victimes potentielles de traite ne s'auto-identifient pas en tant que telles et qu'elles ne dénoncent que très rarement les faits dont elles font l'objet. Les faits sont dès lors largement sous-rapportés.

Les données statistiques sont insuffisantes et demeurent parcellaires. Elles témoignent de l'insuffisance des moyens consacrés par le Sénégal à l'identification des victimes de traite. C'est ainsi que certaines formes d'exploitation (servitudes domestiques, exploitation sexuelle) ne font l'objet d'aucun constat de la part des forces de l'ordre, alors pourtant qu'elles ne sont pas inexistantes.

Le faible nombre d'infractions constatées, de poursuites et de condamnations pour traite des êtres humains laissent présumer que les différents acteurs institutionnels (magistrats, policiers, gendarmes) appréhendent mal les limites de l'incrimination.

Pour rappel, la Communauté internationale a réagi face à cette menace, par l'adoption d'instruments spécifiques de lutte contre la traite, notamment la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier celle des femmes et des enfants. Cette dynamique internationale a été suivie au niveau sous régional par l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre la traite de la CEDEAO.

Le Sénégal a ainsi ratifié le 19 septembre 2003, la Convention contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en mettant l'accent sur celle des femmes et des enfants.

La ratification du protocole dit de Palerme, a été suivie par l'adoption de la loi n°2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ainsi que la protection des victimes assurant ainsi l'internationalisation dans la législation nationale des dispositions pertinentes et coercitives en la matière.

1-RAPPEL DE LA DÉFINITION

Selon l'article 3 du protocole de Palerme, l'expression traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou acceptation de paiement ou d'avantage, pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'article 1 de la loi sénégalaise définit la traite des personnes comme :

« le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la violence, enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation sexuelle, de travail ou des services forcés, d'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, de servitude ».

La définition de la traite des personnes adultes implique l'existence d'un vice du consentement de la personne, du fait d'un moyen de pression.

La condition de vice du consentement n'est pas requise dans le cas de traite des enfants. Le consentement de l'enfant est inopérant. En effet, les enfants bénéficient d'une protection supplémentaire du fait de leur vulnérabilité. Les enfants ont une capacité réduite à évaluer les risques, à faire entendre leurs préoccupations et leurs revendications, à pourvoir à leurs besoins (pour survivre et se défendre) et sont donc dépendants d'adultes ou d'autres enfants, une dépendance dont les trafiquants tirent parti.

Ainsi, le seul fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir un enfant aux fins d'exploitation, suffit à qualifier l'acte de traite des enfants (art. 1 al. 2 de la loi de 2005).

La loi de 2005 couvre également le trafic de migrants. Le chapitre II de la loi est consacré au trafic de migrants.

2- ATTRIBUTIONS DE LA CELLULE

La Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes en particulier des femmes et des enfants est créée par arrêté primatorial N° 09051 du 08 Aout 2010. Elle est placée sous l'autorité du Premier Ministre et rattachée administrativement au Ministère de la Justice.

La Cellule doit présenter un rapport annuel au Premier ministre qui fait le bilan de la situation des femmes et des enfants en matière de traite. Ce rapport peut servir de base aux rapports que les Etats doivent présenter aux organes de surveillance des Nations Unies et aux mécanismes régionaux.

Les attributions de la cellule :

- Assurer le rôle d'alerte et de veille dans la lutte contre la traite ;
- Dénoncer auprès des autorités de poursuite tous les cas de traite portés à sa connaissance ;
- Mettre en place des structures régionales de lutte contre la traite des personnes ;
- Définir et mettre en œuvre une politique de sensibilisation en faveur de la population ;
- Associer et recueillir l'avis de la société civile et des partenaires au développement de la cellule ;
- Proposer toute modification législative ou réglementaire tendant à améliorer la législation à lutter contre la traite des personnes.

3- COMPOSITION

La cellule a une composition pluraliste qui renforce sa légitimité et élargit son champ d'action. Les différentes institutions clés sont représentées en son sein :

- La Présidence de la République
- La Primature
- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance
- Ministère de l'intérieur
- Ministère de la justice
- Ministère des forces armées.
- Ministère des affaires étrangères
- Ministère de l'éducation Nationale
- Ministère du travail et organisations syndicales
- Ministère de la formation professionnelle et emploi
- Ministère de la santé
- Ministre de la communication

La société civile est également représentée ainsi que les différents cultes :

- Deux représentants des acteurs non étatiques
- Un représentant des imams et oulémas du Sénégal
- Un représentant du collectif des associations de maitres coraniques
- Un représentant de l'église catholique.

La cellule a également la possibilité de s'adjoindre des personnes ressources. Elle peut coopérer avec un grand nombre de groupes et d'institutions, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations judiciaires, les organismes professionnels impliqués dans la lutte contre la traite des personnes.

Le Président de la Cellule est nommé par arrêté du Premier Ministre.

4- RAPPEL DU DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CELLULE LORS DE LA REMISE DU RAPPORT (2012-2014)

La Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes a remis son premier rapport annuel sur la traite des personnes au directeur de cabinet du Premier ministre le 05 Juin 2015. Ce rapport couvrait l'exercice des années 2012 à 2014. Le Président a rappelé que la situation de la traite des personnes en général reste préoccupante dans le pays.

Le Président El Hadji Malick Sow, a indiqué que la structure a constaté et dénoncé en particulier l'augmentation du nombre d'enfants exploités dans la rue. Le même constat est fait s'agissant des femmes. Il a précisé que la CNLTP a produit la première cartographie des écoles coraniques dans le département de Dakar puisque le prétexte souvent servi est l'éducation dans les Daaras.

Il a rappelé plusieurs recommandations :

- appliquer rigoureusement la loi 2005-06 contre la traite des personnes et pratiques assimilées,
- renforcer la politique publique nationale,
- poursuivre les trafiquants sans complaisance,
- renforcer le contrôle des frontières pour surveiller les moyens de transport,
- améliorer le dispositif de prise en charge des victimes de traite
- renforcer la collaboration des services compétents pour les différents rapports soumis au département d'Etat américain et aux organes des Nations-Unies.
- Mobiliser les ressources humaines et financières pour la cellule nationale de lutte contre la traite.



1

**LE PLAN STRATEGIQUE
DE LUTTE CONTRE
LA TRAITE DES
PERSONNES**

Le processus de planification stratégique 2015-2017 initié par la CNLTP marque la volonté de l'Etat de mieux structurer la réponse nationale de lutte contre la traite des personnes et d'assurer la reddition de la réalisation des résultats.

Cet exercice matérialise aussi la mission essentielle de la CNLTP qui est d'offrir un cadre d'action approprié de lutte contre la traite des personnes au Sénégal. Il est structuré en deux processus complémentaires à savoir :

1. LA REVUE DU PLAN TRIENNAL 2012-2014,

En vue de la réalisation des objectifs et résultats ci-dessus mentionnés, la CNLTP, avec l'appui de l'ONUDC, a organisé, du 06 au 07 mai 2015 un atelier de revue du plan d'action triennal 2012-2014 et d'élaboration du plan d'action national 2015-2017.

L'atelier a enregistré la participation de représentants de ministères et structures publiques chargés des politiques en faveur de la protection de l'enfant, des organisations de la société civile, des organisations internationales, des représentants d'ambassades.

L'ouverture de l'atelier a été marquée par l'allocution de Madame Aminata FALL CISSE, Directrice de Cabinet du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Elle a, au nom du Ministre de la Justice, réaffirmé la volonté du gouvernement de renforcer les mesures de prévention, de protection, de poursuite, et de développement des partenariats qui structurent la réponse nationale de lutte contre la traite des personnes.

A cet effet, dira t'elle, l'Etat mobilisera les ressources adéquates. En saluant le rôle de la CNLTP dans les avancées majeures obtenues en matière de lutte contre la traite des personnes au Sénégal, le Directeur de Cabinet a émis le souhait de voir les coopérations se renforcer. Elle a magnifié la forte présence et représentativité, au plan institutionnel et profils techniques, des participants.

L'atelier a soulevé les différentes forces et opportunités ainsi que contraintes majeures à la réalisation des objectifs et résultats attendus dans la lutte contre la traite des personnes au Sénégal :

FORCES ET OPPORTUNITÉS

- L'existence d'une loi nationale de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées
- La création d'un environnement institutionnel favorable avec un mécanisme fédérateur opérationnel, la CNLTP, favorisant la collaboration intersectorielle
- Les expériences acquises en matière de planification, suivi et évaluation dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes.
- Le développement des connaissances par rapport à la traite des enfants, avec la réalisation d'une étude de cartographie des écoles coraniques dans la région de Dakar qui renseigne sur l'existence d'une masse critique de 30160 enfants forcés de mendier quotidiennement.
- L'existence de mécanismes et modalités de coopération bilatérale avec certains pays frontaliers (Gambie et Guinée Bissau)
- Le développement de l'approche systémique et de la programmation basée sur les droits humains
- Les expériences acquises dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne judiciaire et de la prise en charge des victimes.

FAIBLESSES ET CONTRAINTES

- Les limites dans l'application de la loi.
- La complexité du phénomène de traite des personnes.
- La non prise en compte de certaines réalités qui conditionnent certains déterminants.
- L'insuffisance des ressources budgétaires et humaines
- Le gap en termes de connaissance des problématiques de la traite autres que celle des enfants.
- La faible collaboration entre les différents services de répression, d'identification et d'orientation des victimes.

2. ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES 2015-2017

Le plan d'action national 2015-2017, finalisé et stabilisé, constitue le produit final du processus initié par la CNLTP et les parties prenantes du processus d'élaboration et de mise en œuvre.

La session de clôture a été marquée par l'allocation du Président de la CNLTP qui a fortement souligné l'engagement de la Cellule à faire de la mobilisation des ressources financières et techniques une priorité.

Les efforts encourageants dans les domaines de la coopération entre tous les acteurs de la chaîne judiciaire et extra judiciaire seront poursuivis et renforcés. Il demande l'implication de tous les acteurs nationaux, parties prenantes dans la mise en œuvre du plan, la coopération technique sous régionale ainsi que la coopération inter agences (Nations Unies, coopération bilatérale, ONG) également.

Pour conclure, le président de la CNLTP est revenu sur la problématique de l'application de la loi qui demeure une exigence incontournable. Dans ce domaine, les capacités nationales seront également renforcées.



Atelier de planification stratégique du 06 et 07 mai 2015 à l'hôtel Savana, Dakar



2

**LES ACTIVITES
REALISEES AUTOUR
DES QUATRE AXES
STRATEGIQUES**

La traite a la particularité d'être un phénomène complexe justifiant une stratégie axée autour des principes que sont : la prévention, la protection, le renforcement de capacités, la recherche, le suivi et l'évaluation qui constituent les domaines d'intervention du plan d'action.

Les activités suivantes organisées par la CNLTP ont eu plusieurs cibles différentes pour un même objectif : faire mieux connaître les enjeux et défis liés au phénomène.

Les résultats ne sont pas toujours quantifiables mais ont un impact sur les populations ciblées confrontés à la réalité de la traite et favorisent leurs engagements dans la lutte.

1) PRÉVENTION

1. a) Célébration de la journée mondiale de lutte contre la traite des personnes du 30 juillet

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, (ONUDC) et la Cellule Nationale de lutte contre la traite des personnes (CNLTP), ont décidé de commémorer cette première Journée mondiale contre la traite des êtres humains en organisant une conférence de presse conjointe, dans les locaux du Centre d'Information des Nations Unies. Ce point de presse a permis à la cellule de faire le plaidoyer et mieux expliquer aux journalistes l'ampleur de ce fléau.

Les professionnels sénégalais de la communication et des représentants d'organes de presse ont été invités à s'impliquer davantage dans la lutte contre la traite. Il s'agissait de partager les problématiques majeures pour les inciter à plus et mieux communiquer. L'objectif étant également de les inciter à faire le plaidoyer auprès du grand public.

Il est constaté que la presse a plus que les années précédentes relayées les informations relatives à la traite et au trafic notamment concernant des réseaux démantelés.

1.b) Table ronde sur la traite des enfants

Cette rencontre organisée avec Plan Sénégal portait sur le cadre légal et les politiques publiques existants au Sénégal en matière de traite des enfants et visait à identifier les difficultés dans la mise en œuvre des lois et des politiques de lutte contre la traite des enfants. Elle a favorisé une large consultation au sein des structures institutionnelles dans la perspective du suivi de l'étude sur la cartographie et des réformes entreprises.

Monsieur El Hadji Malick Sow, président de la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes, insistera sur l'opportunité de partage de l'information, et la formulation de propositions concrètes. Elle devrait permettre de surmonter les obstacles qui s'opposent à la protection des droits de l'enfant en général et à la traite en particulier.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ RETENUES :

- L'élaboration d'une Politique locale de lutte contre la traite (Communes, départements) des enfants pour être en phase avec l'acte 3 de la décentralisation
- La définition d'une stratégie de financement des politiques publiques de lutte contre ce phénomène, ainsi qu'une synergie d'actions
- L'appui au fonctionnement des cadres de lutte contre ce phénomène, tels que les CDPE qui existent au niveau départemental
- Une meilleure vulgarisation en vue d'une appropriation des politiques et des cadres de protection.
- Un renforcement de la coopération transnationale et les accords de coopération sous régionaux
- Une évaluation des politiques publiques en vue de mesurer leur impact et capitaliser les bonnes pratiques.

- Un renforcement des capacités des agents au niveau des frontières avec la mise à disposition de moyens mobiles.
- Favoriser la mise en place d'une fédération des maitres coraniques au niveau sous régional
- Faire le lien des politiques avec les grands programmes de l'Etat comme le Plan Sénégal émergent (PSE) et la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES)
- La disponibilité des données à travers des enquêtes nationales sur la question de la traite.
- La création d'un fonds de contribution volontaire pour les victimes de traite

1.c) Restitution cartographie des Daraa

Avec l'appui financier de la CA-MCA/Sénégal, la Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar a été commanditée afin de répondre à la demande de l'Etat et de la société civile. Cette étude avait pour objectif de disposer d'une situation nationale de référence des écoles coraniques afin de prendre en compte les besoins d'éducation et de protection des enfants enrôlés dans ces écoles.

Les restitutions s'inscrivent dans le cadre des recommandations de la cartographie des Daaras de la Région de Dakar (*Restitution dans les quatre départements-Dakar-Pikine-Guediawaye-Rufisque*) pour des journées de sensibilisation et d'échange avec les populations des autorités locales, des chefs religieux et coutumiers.

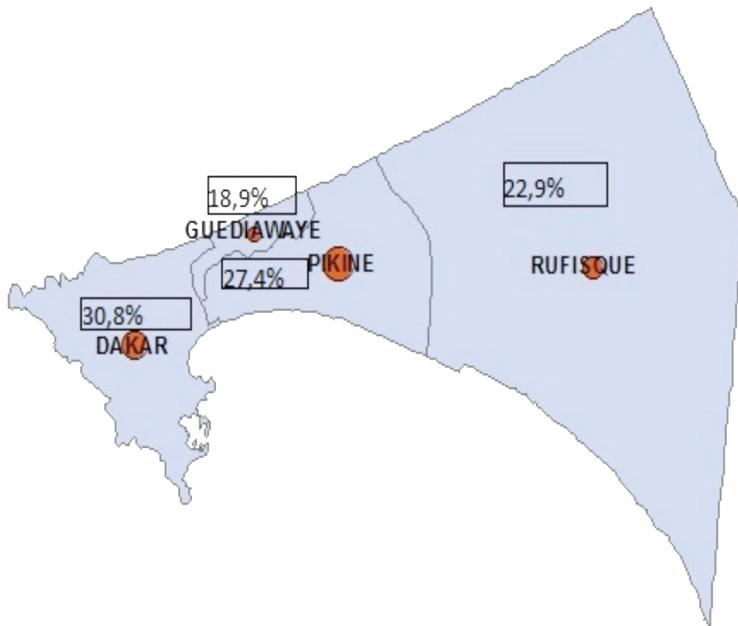
Ces rencontres ont permis de renseigner le grand public sur la réalité des Daaras, et de présenter les détails de l'étude pour lutter contre la mendicité forcée des enfants qui sont des victimes de traite.

QUELQUES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE :

cette cartographie renseigne sur la répartition des écoles coraniques par département au niveau de la région de Dakar;

SUIVANT LE STATUT :

Les Daaras représentent 81 % des écoles coraniques, les écoles franco arabes 17% et les écoles arabes 2%.



Comme sur la carte (carte 1° Les Daaras sont plus concentrés dans le département de Dakar avec 24,3% .Le Département de Pikine Regroupe 20,70% des Daaras de la région de Dakar, une tendance qui avoisine celle du département de Rufisque qui enregistre 21.6%.

30 160 enfants des écoles coraniques mendient dans les rues de Dakar et sur ce nombre 91% font entre 1h et 5h de mendicité, par jour. Les zones de concentration de la mendicité des enfants sont dans l'ordre : *Dakar (31,21%) Pikine (26,74%) Rufisque (23,06%) et Guediawaye (18,99%)*.

Cette étude a également permis d'avoir une idée des écoles coraniques de Dakar, de leur environnement, de leurs conditions de vie, du nombre de maître coranique, des supports pédagogiques etc.

Les restitutions ont enregistrées des réactions positives des populations qui ont été très attentives aux informations partagées, la préoccupation majeure est celle des moyens.

Il y a un attachement très fort des populations pour les daaras qui pensent que si l'Etat soutenait financièrement les écoles coraniques, les enfants ne seraient plus forcés à la mendicité.

Les résultats de cette cartographie de la région de Dakar ont également montré l'urgence de procéder à une cartographie nationale afin d'avoir les informations précises et l'étendue de cette forme de traite des enfants au niveau du pays.

Plusieurs partenaires ont manifesté la nécessité d'avoir ce document mais le financement tarde à être réalisé.

1.d) Projet avec les communes

Renforcement de capacité des acteurs municipaux de la Medina et de la Gueule Tapée Fass Colobane

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et la Cellule Nationale de lutte contre la Traite des Personnes en particulier des femmes et des enfants ont organisé avec l'appui financier de l'USAID/Sénégal des séries de rencontres avec les leaders communautaires des communes d'arrondissement de la Medina et de Fass Colobane Gueule Tapée.

CES RENCONTRES VISENT À FORMER LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET :

« Renforcer la lutte contre la traite des personnes au Sénégal à travers une approche basée sur le changement de comportement positif et le leadership » **sur les concepts de base liés à la traite des personnes afin de permettre de mieux cerner les enjeux liés à la mendicité des enfants et de les amener ultérieurement à s'engager pour son éradication dans leurs municipalités respectives.**

Des formations communes entre les membres de la municipalité et les membres de la cellule ont été organisées sur le leadership transformationnel. La sensibilisation a permis un changement de comportement de la part de ces acteurs qui ont tenus à accomplir des percées dans la lutte contre la traite.

ON PEUT CITER LES PRINCIPALES :

- Pétition adressée au Président de la République pour demander l'application de la loi contre la traite des personnes.

- Réhabilitation de certains daaras par la construction de bâtiments à la place des baraques.
- Plusieurs rencontres d'échanges sur le fléau entre les responsables habitant la commune pour situer les responsabilités.
- Arrêtés municipaux interdisant la mendicité des enfants dans la commune.

L'approche participative a été privilégiée et a permis de développer un consensus pour le refus de la mendicité des enfants et une implication des familles pour trouver des solutions.

Le défi qui se pose est celui de la pérennité de ce genre d'action à la fin du projet. A noter qu'aucune mesure de poursuites n'a été engagée contre ceux qui poussent les enfants à la mendicité dans ces communes ce qui prouve une certaine acceptation voir complaisance de la population face au phénomène.

L'idée de création d'une maison de l'aumône avait été discutée, elle obligerait les personnes désireuses de donner la charité à le faire dans un endroit précis. Ce projet n'a pas encore vu le jour.

La mendicité des enfants persiste dans ces Communes malgré ces initiatives qui sont à encourager.

1.e) Projection de film

La projection de film «le dernier rêve » sur la vie des talibés au théâtre national Daniel Sorano présidé par le secrétaire permanent qui a prononcé un discours de sensibilisation auprès d'un public venu nombreux et visiblement ému par les images fortes du film.

Le film raconte l'histoire tragique d'un jeune talibé qui est envoyé en ville par son père et qui périt dans un accident de la circulation.

La sensibilisation par des images fortes permet de rompre le cycle d'indifférence et d'incrédulité qui accompagne généralement l'opinion publique sur la traite.

A l'occasion des tournées de sensibilisation de la CNLTP à l'intérieur du pays, ce film est projeté et suscite à chaque fois des débats permettant de dénoncer l'exploitation des enfants pas la mendicité et leurs conditions de vie inacceptable.

1.f) Mission de terrain (Saint Louis)

Une mission conjointe de la Cellule, avec l'ambassade des Etats unis et l'USAID a séjourné du 21 au 24 mars 2017 à Saint louis pour rencontrer les différents acteurs intervenant dans la traite afin de s'enquérir de la situation locale qui demeure préoccupante au regard du nombre exponentiel d'enfants visibles dans la rue. Les différents responsables ont partagé leur vision, action et préoccupation et la mission a pu faire des constats et des recommandations.

a) L'AEMO et le CPA

- L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) prend en charge les enfants en conflit avec la loi, en danger moral (enfants de rue). C'est un service judiciaire public à vocation éducative et sociale organisé en trois bureaux. Un bureau de la protection sociale, un bureau de l'action éducative et un bureau de la liberté surveillée. L'AEMO reçoit en général des enfants fugueurs de leur Daaras, ayant subi une maltraitance, en conflit avec la loi. Les dernières statistiques montrent que 34% d'enfants viennent de la police et 24% de l'AEMO.
- Le CPA (Centre de Premier Accueil) a pour mission la protection par l'accueil et l'hébergement en urgence des mineurs victimes, témoins et en danger. La durée du séjour est de 3 mois.

Le centre procède à l'accueil, l'hébergement, l'observation et l'évaluation des victimes de traite, en danger, enfants témoins. Le CPA collabore avec l'association des maitres coraniques.

LES DERNIÈRES STATISTIQUES :

90 mineurs dont 73 garçons et 17 filles

b) L'association des maitres coraniques

La rencontre avec les maitres coraniques a montré la nécessité d'une sensibilisation dans les familles d'accueil et d'origine, parce qu'elles ne considèrent pas la pratique comme une traite. Certains ont défendu le principe du confiage et de l'exploitation

par la mendicité qu'ils considèrent encore comme une bonne pratique pour l'éducation de l'enfant.

Cette prise de position illustre la difficulté de la lutte contre la traite qui se heurte à de fortes résistances culturelles et religieuses dans une ville historiquement considérée comme un centre de référence d'enseignement religieux.

Il s'y ajoute qu'une bonne partie de la population cautionne l'exploitation en confiant aux enfants des travaux ménagers, pénibles. C'est pourquoi la cellule estime qu'il est urgent d'agir envers les communautés et un consensus a été trouvé autour des propositions suivantes :

- Faire des formations itinérantes
- Former la police.
- Appuyer les Daaras qui respectent les normes,
- Former les élèves aux techniques d'élevage
- Former les maitres coraniques sur la traite et la loi de 2005.

c) Les organisations de la société civile

Une séance de travail s'est tenue au siège de l'ONG la Liane et a regroupé les organisations de la société civile les plus représentatives de Saint Louis

d) L'inspection d'académie

LA RÉUNION AVEC L'INSPECTION D'ACADÉMIE A RÉVÉLÉ LES BESOINS :

- D'améliorer les conditions d'existences de l'environnement des élèves.
- De renforcer les capacités des enseignants, et de l'association des parents d'élèves qui sont mieux habilités à développer un processus de transformation positive des mentalités.
- De sensibiliser les élèves pour prévenir le travail des enfants dans les familles (la SCOFI sur la sensibilisation auprès des parents)

La mission de Saint- Louis a été complétée par une visite de Daara et une maraude nocturne qui a permis de rencontrer et de recueillir quelques enfants qui dormaient dans la rue notamment autour des quais de pêche et du marché.

Une rencontre avec la presse a terminé cette visite. La cellule a lancé un appel à la responsabilité citoyenne et à l'engagement des différents acteurs à prendre conscience du danger couru par les enfants et à refuser la violation des droits fondamentaux des personnes vulnérables.

Le secrétaire permanent a dénoncé avec vigueur à la télévision l'utilisation des petits talibés pour s'occuper des tâches ménagères dans les foyers familiaux.

Les échanges ont montré :

- Les limites de la société civile ; le plaidoyer est possible mais reste très limité.
- Le manque de collaboration entre la Société Civile et les structures de l'Etat. Ce qui fait que le travail mené à la base n'est pas très visible.
- Le Comité départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) ne fonctionne pas correctement.
- L'utilisation des enfants dans la pêche.

1.g) Mission de terrain (Kédougou)

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), World Vision et la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes ont effectué une visite dans le site d'orpillage de Khossanto, à 80 km de Kédougou.

L'objectif est de procéder à une sensibilisation en direction des acteurs et services étatiques, des associations de défense de droits des personnes, des acteurs communautaires de base sur la nécessité d'assurer une meilleure protection des personnes en mobilité transfrontalière dans la région.

L'ambassadrice de l'ONUDC contre la traite des personnes, l'artiste, chanteuse, Coumba Gawlo SECK s'est entretenu avec les jeunes filles (des nigérianes pour la plupart) victimes de traite sur les conditions de recrutement, leurs conditions de vie.

1.h) Forum de Mbour

En partenariat avec la mairie de Mbour et la radio Mbour FM, la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants a organisé un forum de sensibilisation sur la traite des personnes le jeudi 16 Mars 2017 dans les locaux de la mairie. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le préfet de Mbour, en présence du président du Tribunal et du maire adjoint. L'objectif est d'amener les élus locaux à s'impliquer dans la lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des jeunes filles notamment.

Une cinquantaine de participants (conseillers municipaux autorités religieuses et coutumières, société civile, organisations internationales) a participé à ce forum.

La rencontre a été l'occasion pour les conseillers municipaux de revenir sur l'exploitation des jeunes filles à travers les mariages forcés ou précoces, le tourisme sexuel, mais surtout d'échanger avec les élus locaux pour les outiller à porter le plaidoyer sur la lutte contre la traite des femmes dans le département.

- Les limites de la société civile ; le plaidoyer est possible mais reste très limité
- Le manque de collaboration entre la Société Civile et les structures de l'Etat. Ce qui fait que le travail mené à la base n'est pas très visible.
- Le Comité départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) ne fonctionne pas correctement.
- L'utilisation des enfants dans la pêche.

2) PROTECTION

2.1) DÉMANTÈLEMENT DE RÉSEAUX DE TRAFIQUANTS

La Division des investigations criminelles a procédé au démantèlement de plusieurs réseaux qui se livre à des trafics d'êtres humains.

Le principe est simple ; il s'agit de recruter et d'envoyer des jeunes femmes domestiques à des fins d'exploitation de toutes sortes. Souvent elles sont réduites à l'état d'esclave.

La Cellule avait saisi le ministère des Affaires étrangères concernant des affaires de femmes convoyées en Arabie Saoudite pour demander à notre ambassade de chercher des informations et éventuellement de saisir les autorités compétentes si nécessaire.

Il n'y pas eu de suite jusqu' aux affaires récentes dont certaines ont été relayées par la presse.

Une histoire a défrayé la chronique et émue l'opinion publique c'est celle de Mbayang Diop. Comme d'autres filles, elle avait reçu la promesse d'une vie meilleure une fois dans les pays arabes. La jeune femme a vécu le pire une fois dans le pays étranger où elle était réduite à la condition d'esclave. N'en pouvant plus, elle a tué l'épouse de son patron avant d'être arrêtée.

La Division des Investigations Criminelles de la Police avait ouvert par la suite une enquête qui a permis l'interpellation de huit personnes impliquées au niveau local dans ce trafic d'êtres humains.

Un autre réseau exploitant des femmes étrangères soumises à la prostitution de luxe a été démantelé par la sureté Urbaine. C'est l'affaire dite du Silencio nom du bar où ses femmes rencontraient leurs clients.

Ces deux affaires sont une illustration des efforts fournis par l'Etat en matière de lutte contre la traite mais montrent également une des nombreuses faces du phénomène.

La police participe de plus en plus aux formations initiées par la cellule et le nombre d'enquêtes menées par la police est en évolution constante par rapport à l'exercice 2012- 2014.

Pour l'année 2016, la Division des Investigations Criminelles a transmis au Parquet 04 procès verbaux pour 19 personnes interpellées et déférées.

Par ailleurs, le tribunal de Tambacounda a eu à prononcer des condamnations pour faits de traite des personnes aux individus reconnus coupables, ainsi que des indemnisations allouées aux victimes. (cf Annexe).1

La cour d'appel de Kaolack aussi a prononcé quatre (04) affaires de condamnations et d'indemnisations pour faits de traite : (cf annexe)

2.2) Retrait des enfants de la rue

A l'occasion du conseil des Ministres du 22 Juin 2016, le Président de la République a exhorté « le Gouvernement à poursuivre les efforts importants menés dans le cadre de la lutte contre la mendicité des enfants, notamment à travers la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), de la modernisation et du soutien aux Daaras ».

1. RAPPEL

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, conformément à ses missions et dans le souci de protéger les enfants contre les dangers liés à leur présence dans la rue a saisi cette opportunité pour opérationnaliser le plan d'action pour l'éradication de la mendicité infantile.

Ainsi, dans le contexte de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), plusieurs actions préventives ont été réalisées aussi bien au plan national que local.

Ces actions ont permis de sensibiliser les différentes parties prenantes (Etat, Collectivités Locales, Organisation de la Société civile, Partenaires Techniques et Financiers, Communautés) sur les conséquences néfastes de cette pratique sur le bien être des enfants. Elles ont surtout facilité un consensus autour de la nécessité d'éradiquer l'exploitation des enfants par la mendicité forcée.

De même, la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes piloté par la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes a permis de poser des jalons importants surtout dans le cadre de l'amélioration de la base de connaissance sur la problématique.

L'effectivité de la mesure de retrait d'urgence des enfants de la rue intervient donc dans une situation favorable puisque la bataille d'opinions semble gagnée du terrain, Cependant est ce que l'Etat ira jusqu' au bout avec tous les moyens nécessaires.

2. OBJECTIFS

L'objectif général de ce plan de retrait d'urgence est de contribuer à une meilleure protection des enfants contre les pratiques néfastes, la mendicité en particulier.

- Procéder au retrait progressif de tous les enfants et familles vulnérables établis dans la rue dans toute l'étendue du territoire national ;
- Appuyer la réinsertion sociale et économique des enfants et familles vulnérables retirés de la rue ;
- Mettre en place un mécanisme de coordination et suivi évaluation pour la pérennisation du retrait des enfants de la rue.

3. APPROCHE D'INTERVENTION

Dans le cadre de l'opérationnalisation du plan de retrait d'urgence, le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance s'est appuyé sur le comité ad hoc installé à l'occasion de l'élaboration du programme d'éradication de la mendicité infantile.

Ce comité est composé des différents services étatiques, des représentants de la société civile et partenaires techniques et financiers œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'enfant a proposé une feuille de route axée sur trois axes :

- la mise en œuvre d'un plan média ;
- l'opérationnalisation d'un schéma de retrait d'urgence des enfants
- la constitution d'un groupe opérationnel de coordination et de suivi du plan de retrait.

le groupe opérationnel mis en place est constitué de la Direction des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes Vulnérables, du Centre Ginndi (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance), de la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice), de la Brigade des mineurs (Ministère de l'intérieur), du Village d'Enfants SOS Sénégal, des partenaires techniques et

financiers du secteur de l'enfance (Unicef, Save the Children, Child Fund, World Vision, Onudc, Plan Sénégal), des organisations de la société civile (Plate forme pour la Promotion des Droits Humains et la Coalition des ONG et Associations en faveur de l'enfance) a préparé les premières activités planifiées dans la semaine du 30 juin au 07 juillet.

4. ACTIONS RÉALISÉES

Les activités réalisées au cours de la première semaine de mise en œuvre du plan de retrait intégré les deux composantes suivantes :

POUR LA COMPOSANTE COMMUNICATION :

- Le point de presse co présidées par le Directeur des Droits de l'Enfant et le Secrétaire Permanent de la Cellule Nationale de lutte contre la Traite des Personnes, le représentant des partenaires techniques et financiers et le représentant des organisations de la société civile ;
- La cérémonie officielle de lancement présidée par Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

POUR LA COMPOSANTE RETRAIT DES ENFANTS DE LA RUE:

- L'élaboration et la validation du schéma de retrait qui a permis de mettre sur pieds le dispositif de terrain ;
- La tenue de la première opération de retrait des enfants de la rue conduite par Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance en collaboration avec les éléments de la Brigade des mineurs.

5. RÉSULTATS OBTENUS

Du 30 juin 2016 (début de la mesure) au 30 mars 2017, soixante (60) opérations de retrait des enfants de la rue ont été organisées dans la région de Dakar particulièrement dans les 19 communes du département de Dakar. Ces opérations ont permis de retirer 1547 enfants dont 1318 garçons et 229 filles.

Parmi ces enfants 60% sont des sénégalais, le reste constitués des enfants venants des pays limitrophes (Guinée, Guinée Bissau, Mali, Gambie) la majeure partie des enfants est composé de talibés soit 71%.

- Une bonne médiatisation du plan de retrait a été notée avec la forte couverture de toutes les actions tenues ;
- Une adhésion et un quasi plébiscite de la décision du Chef de l'Etat de la part de toutes les parties prenantes (CEDEAO, Associations des imams et Oulémas du Sénégal, RADDHO, Ligue sénégalaise des droits de l'homme, leaders religieux et coutumiers)

6. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Deux principales difficultés ont été notées au cours de la mise en œuvre des activités précitées. Il s'agit de :

- L'insuffisance de ressources financières et humaines affectées au plan de retrait
- Les lenteurs administratives qui ont expliqué la présence tardive de certains services étatiques

7. RECOMMANDATIONS

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA SUITE SONT :

- La mise en œuvre d'un plan de communication pour amener les populations à prendre part activement au programme notamment le soutien aux actions de réinsertions ;
- La mise à disposition des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre le plan de retrait ;
- La mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour faciliter la réinsertion des enfants et familles retournés
- La mise sur pieds d'une cellule interministérielle de veille placée sous la supervision de la primature

8. OBSERVATIONS

L'Opération de retrait ne semble pas tenir toutes ses promesses, la mise en œuvre des recommandations tarde à se réaliser.

Après une disparition des enfants dans la rue pendant plusieurs semaines, on assiste à un reflux qui est favorisé par le non engagement de toutes les forces concernées par l'Etat.

De nombreux démembrements de l'Etat n'ont pas participé à l'opération de retrait aux motifs qu'ils n'avaient pas reçus d'instructions de leur hiérarchie.

Force est de constater un dysfonctionnement dans le dispositif et un manque de coordination entre tous les services concernés qui a suscité un doute sur la détermination de l'Etat à aller jusqu' au bout de cette opération.

Il faut rappeler que l'exploitation des enfants par la mendicité demeure une activité criminelle majeure qu'il faut combattre et en punir les responsables. La stratégie adoptée pour le retrait des enfants de la rue doit être complétée par la poursuite de certains responsables.

Il est déplorable que des personnes continuent à exploiter de façon aussi visible des enfants dans la mendicité en toute impunité.

3) RENFORCEMENT DE CAPACITÉ

La traite nécessite une approche judiciaire globale. C'est ainsi qu'une série de formation a été organisée dans le cadre du renforcement du système de protection et de prise en charge des personnes victimes de traite.

C'est ainsi que le Ministère de la Justice à travers la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes a organisé des formations à l'intention des agents chargés de l'application de la loi.

La définition de l'infraction étant complexe, il est très vraisemblable que les praticiens choisissent par commodité de retenir les qualifications dont ils sont plus familiers.

A. Renforcement de capacité des acteurs

1) FORMATION AVEC LES MAGISTRATS, GENDARMES, AUDITEURS DE JUSTICE, LES PROCUREURS

En partenariat avec l'ong Plan Sénégal un atelier de formation des gendarmes a été organisé les 05 et 06 août 2015 à Saint Louis et a regroupé :

- des avocats,
- des agents de l'administration pénitentiaire,
- des éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux,
- des représentants des structures de prise en charge de la région.
- des Gendarmes de la région

L'objectif est de lutter contre la traite des enfants par la mendicité.

Le commandant de la légion nord et ses hommes ont participé à cette formation et se sont engagés à mieux prendre en compte cette forme de criminalité. Une réunion de toutes les brigades de la région en présence du président de la cour d'appel a été tenue pour partager les recommandations de l'atelier.

2) FORMATION DANS LE CADRE DU MOJUSEN

Dans le cadre du projet de coopération franco-sénégalaise MOJUSEN (projet de moderniation de la justice sénégalaise), la cellule a participé en tant que formateur à la 5 éme session de formation des acteurs judiciaires en matière de criminalité organisée .

Cette session portait sur l'approfondissement des différents types de trafics, cybercriminalité, traite des êtres humains, contrefaçon au Centre de Formation Judiciaire du 22 au 26 février 2016.

Ce cycle de formation est une véritable formation qualifiante dont les participants ont été sélectionnés par un comité du ministère de la justice en tenant compte des profils et de l'engagement sur les nouvelles formes de criminalités.

Cette série de formation entre dans le cadre de la politique d'anticipation de la lutte contre la criminalité organisée dont la plus visible est le terrorisme.

3) LE SYSTÈME DE COLLECTE DE DONNÉES (SYSTRAITE)

Deux sessions de formation sur le système de collecte de données ont réunies les procureurs et les chefs de secrétariat des parquets, les administrateurs des greffes, les présidents de tribunaux pour enfants et les juges d'instruction de l'ensemble des juridictions. L'objectif était de faire valider et d'expérimenter le système de collecte proposé

Des discussions fructueuses ont permis d'apporter des précisions sur les points suivants :

- Il est établi qu'une personne objet de trafic de migrant peut devenir victime de traite en raison de la vulnérabilité de sa position dans un pays étrangers où son exploitation est facile.
- Cette transversalité des phénomènes de traite et de migration illégale ont permis d'identifier des éléments de similitude : existence de réseaux criminels, confection de documents illégaux, confiscation des documents de voyage des victimes, restriction de leurs mouvements, exploitation.
- Cependant, si cette possibilité de se constituer partie civile n'est pas discutée pour les victimes de traite de personnes, elle l'est pour les victimes de trafic de migrants qui pour la plupart concourent par fourniture de moyen à la réalisation de l'infraction et qui de se fait sont considérées comme inéligibles à demander réparation du préjudice subi en cas d'échec du projet migratoire.
- Il est cependant constant que les mineurs quelque soit l'infraction, demeurent des victimes et doivent en conséquent échapper aux poursuites, conformément aux dispositions conventionnelles pertinentes.
- La complexité des infractions de traite de personnes et de trafic des migrants, constitués d'une série d'infractions autonomes, dont le concours doit être caractérisée pour que l'infraction entière se matérialise, explique le faible taux de poursuite et de condamnation. Il s'y ajoute la nécessité pour la victime de rester dans le ressort le temps du procès, ce qui pose le problème de leur prise en charge.

Sur la Base de données, le consultant après avoir donné l'historique du processus d'élaboration du système et ses différents stades de validation, a tenu à préciser qu'il ne s'agit pas d'un site Web, mais d'une application à utilisation restreinte, accessible à des utilisateurs présentant des profils différents, selon leur niveau d'accès.

Après sa présentation, des précisions ont été demandés sur le mode d'attribution des noms d'utilisateurs et des mots de passe, sur le nombre d'administrateur prévu, sur le rôle des agents en charge de l'alimentation de la base de donnée , sur le mode de validation des dites données, sur la sécurité , sur la pertinence de l'hébergement de l'application par un organisme privé étranger, sur l'accès des ONG et associations aux données, sur la limitation du champs d'action de l'utilisateur, ainsi que sur les mesures d'accompagnement nécessaires, notamment l'accessibilité à une connexion internet.

Il a également été question de l'absence de fenêtre relative au règlement effectué par le parquet et la possibilité de l'hébergement de l'application par l'Agence de la Direction Informatique de l'Etat.

Le Consultant a souligné que l'application est réservée à la traite des personnes. Il a également expliqué que la lourdeur que créerait la mise en place d'une procédure de validation des données par le chef de juridiction est a évité et risquerait de bloquer à terme le système. L'existence d'une fenêtre retraçant l'historique a été confirmée, même si celle-ci se trouve en cache. En ce qui concerne l'hébergement de l'application, rien n'empêche l'ADIE de le faire.

Sur ce point, Madame Awa Ndour, de la CNLTP a apporté des précisions de taille, relatives notamment au caractère strictement judiciaire de l'application qui limite ainsi le degré d'accès des ONG aux rapports publiés par la Cellule, au paiement par le bailleur BIT/AECID d'un forfait de trois ans à OBH qui est une plateforme hébergeant des milliers de site dans le monde avec ses serveurs, et à la mise en place de différents degrés d'accès qui garantirons la confidentialité des données collectées.

Le problème de la pérennisation du personnel déjà formé à l'utilisation de l'application a été soulevé, de même que la nécessaire dotation de chaque utilisateur d'une adresse mail professionnelle transmissible en cas d'affectation. L'utilité de l'élaboration d'un guide d'utilisation de l'application pour en faciliter le fonctionnement a également été proposé.

La Cellule a ainsi invité la Direction de l'Informatique du ministère de la justice et l'ADIE à entamer un rapprochement sur les trois ans à venir pour un éventuel transfert de l'hébergement de l'application dans l'intranet gouvernemental.

Le Consultant a ensuite procédé à la présentation du « reporting », c'est-à-dire de l'état de synthèse des indicateurs et des données présenté sous la forme de tableau et de graphiques permettant de visualiser les résultats périodiques.

Cependant, la disponibilité d'ordinateurs performants et de connexion internet a été jugée fondamentale pour la viabilité du système.

4) FORMATION AVEC LES INSPECTEURS ET CONTRÔLEURS DU TRAVAIL

En collaboration avec la Direction des Relations de Travail et des organisations professionnelles (DRTOP), la Cellule Nationale de Lutte contre la traite des personnes a organisé les 29 et 30 juin un atelier national de renforcement des capacités de l'Administration du Travail sur la traite des personnes.

L'objectif général de cet atelier est d'outiller les inspecteurs et contrôleurs du travail à une meilleure compréhension des concepts de traite des personnes et de travail forcé.

Le travail forcé, peut résulter de la traite et peut avoir lieu sans qu'il y ait déplacement. C'est dans les relations entre employeurs et travailleurs que l'on détecte les indicateurs de travail forcé.

Il est défini comme « Tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré ».

La situation complexe de travailleurs sénégalais désirant se rendre à l'étranger pour exécuter un contrat de travail a également fait l'objet de discussions fructueuses entre les Inspecteurs du Travail.

Il a été souligné la difficulté pour les services du Travail du Sénégal d'encadrer, sur les plans juridique et administratif, les conditions d'exécution de tels contrats de travail qui relèvent d'autres législations nationales.

La nécessité d'évaluer la valeur ajoutée des sessions de formation des acteurs, du reste très mobile, en termes d'une meilleure prévention, répression et prise en charge des cas de traite par la police des frontières, les magistrats, les officiers de police judiciaire, les travailleurs sociaux notamment ;

- Les actions à mener au niveau des régions voire pays pourvoyeurs au titre de la prévention en amont et au niveau des zones de passage pour filtrer les entrées suspectes ;
- L'importance de développer une réponse holistique multisectorielle pour venir à bout de la traite et veiller à un meilleur suivi-évaluation des actions ;
- La nécessité de mettre en œuvre un programme spécial de développement de la région de Kédougou, deuxième région la plus pauvre, pour prendre en charge les déterminants structurels à la base du boom de l'orpaillage traditionnel et son lot de conséquences afin d'instaurer l'autorité de l'Etat ;
- La non application de l'accord bilatéral de coopération avec le Mali du fait de l'insécurité dans ce pays ;
- Les mesures urgentes à prendre pour mettre fin à la traite des enfants dans la coton -culture dans la région de Tambacounda.

A l'issue de cette rencontre une feuille de route pour mieux prévenir la traite et le travail des enfants a été élaborée.

L'action renforcée des inspecteurs du travail peut contribuer largement à une bonne traque des auteurs de traite en initiant des enquêtes susceptibles de déclencher des poursuites. La complexité des contrats de la relation du travail exige une approche par des spécialistes.

5) FORMATION AVEC LES FONCTIONNAIRES DE LA POLICE

En partenariat avec le Centre de Formation Judiciaire, avec l'appui technique et financier de l'ONUDC, la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants a organisé un atelier de renforcement de capacité des fonctionnaires de la police (Agents de la Division des Investigation criminelles ouvert aux officiers de la police judiciaire).

Cette rencontre qui s'est déroulée à l'hôtel Radisson du 21 au 23 Mars 2017 avait pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires sur les techniques d'enquêtes en matière de traite des personnes.

Mr Mamadou Diakhaté Directeur du Centre de Formation judiciaire a salué la synergie profonde entre la cellule et le centre de formation judiciaire dans la promotion des droits de l'homme, et de la protection des personnes vulnérables à travers plusieurs actions communes, mais aussi avec l'ONU DC dans son accompagnement pour les activités de renforcement de capacité.

Il a aussi interpellé les participants car étant des acteurs étatiques de premier plan, en ce qui concerne la diminution significative, voire l'éradication totale de ce fléau même s'il s'agit là d'une mission laborieuse au regard de la complexité du phénomène de traite dans des pays-de destination, d'origine et de transit comme le nôtre.

B. Renforcement de la coopération

■ Formation du comité de lutte contre la traite de la Côte d'Ivoire

Du 28 au 30 septembre 2015 Sur l'initiative de l'ONU DC, Le secrétaire permanent s'est rendu à Abidjan pour former les membres du Comité de lutte contre la traite de Cote d'Ivoire.

Ce comité est placé sous la présidence de la première Dame et regroupe plusieurs responsables de différents ministères.

L'objectif général de cet atelier est de renforcer les capacités des membres du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTDP) afin de mieux appréhender le phénomène.

De manière spécifique, les participants ont appris à :

- Les concepts clés de traite des personnes et trafic illicite des migrants sont définis et connus par les membres du Comité

- Les membres listent au moins quatre (04) indicateurs de la traite des personnes
- Les participants décrivent au moins trois (03) méthodes utilisées par les trafiquants pour maîtriser la victime
- De bonnes pratiques de lutte contre la traite des personnes, sont énoncées, y compris celles du Sénégal

L'expérience sénégalaise a inspiré le comité ivoirien de lutte contre la traite pour préparer son plan d'action. Cet échange entre experts de la sous région consolide la nécessité de développer des stratégies concertées pour faire face à la traite.

- Traite et trafic de migrants dans le cadre du processus de Rabat à Porto

Le 3 et 4 décembre 2015, une soixantaine de participants provenant de différents pays et organisations partenaires du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) se sont réunis à Porto, au Portugal afin de discuter et de partager leurs expériences au sujet de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Cette réunion s'est déroulée sous la coprésidence du Portugal et du Niger. Son objectif était de promouvoir la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de se pencher sur les mesures pratiques afin d'améliorer le partenariat et l'échange d'informations dans ces domaines tout en restant en cohérence avec le Plan d'Action de la Valette et le Programme de Rome.

Deux domaines prioritaires ont été soulignés : le lien entre migration et développement ainsi que la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et les crimes relatifs. La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants fait partie de ce dernier domaine et constitue donc une priorité.

Pour lutter contre le trafic de migrants, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation des personnes à risque, leur faire prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène et de ses conséquences néfastes.

Feuille de route entre la Guinée Bissau et le Sénégal

Le Sénégal et la Guinée Bissau sont deux pays frères qui partagent plusieurs frontières, les mêmes cultures et traditions et à quelques différences près les mêmes problèmes sociaux économiques.

Ces pays sont en même temps des pays d'origine, de destination et de transit, particulièrement pour les enfants et les femmes victimes de mendicité forcée et d'exploitation sexuelle.

Malgré les efforts qui sont menés au plan institutionnel et réglementaire par la mise en place de mécanismes nationaux de coordination au niveau des pays, le problème reste entier du fait de la porosité des frontières mais également de la faiblesse de ressources humaines et financières.

Les difficultés sont également liées à la non application des lois nationales et à la faiblesse de la coopération régionale.

Une rencontre a permis s'inspirer des bonnes pratiques mutuelles et de mettre en place un plan d'action conjoint pour une réponse plus adaptée au phénomène.

1. HARMONISATION DE LA LÉGISLATION ET DES POLITIQUES ENTRE LES DEUX PAYS

- Faire un état des lieux de la législation et de la politique dans les deux pays;
- Partager les résultats de l'état des lieux de la législation et de la politique entre les deux pays au niveau des Etats
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'état des lieux à travers un programme ;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations.

2. ORGANISATION D'ACTIVITÉS CONJOINTES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI

- Intégrer les modules de formation dans les curricula des formateurs (magistrats, policiers, gendarmes etc.)
- Organiser des sessions conjointes de formation continue (théorique et pratique) des magistrats, policiers, gendarmes, etc.

3. REDYNAMISER LE PROCESSUS DE L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA GUINÉE BISSAU EN MATIÈRE DE TRAITES DE PERSONNES (ACCORDS JUDICIAIRES, POLICIÈRES)

- Créer un groupe de travail entre le Sénégal et la Guinée Bissau sur l'accord de coopération sur la traite des personnes (ministères en charge de la justice, des affaires sociales, affaires étrangères, de l'intérieur etc.);
- Organiser des rencontres deux fois par an du groupe de travail;
- Relancer la dynamique OMVS ET OMVG (Sénégal, Mali, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie);
- Organiser des rencontres entre les partenaires techniques et financiers

4. ECHANGÉ D'INFORMATIONS ENTRE LES DEUX MÉCANISMES DE COORDINATION

- Mettre en place un système de gestion et de partage d'informations
- Désigner un point focal pour la gestion des informations
- Organiser des réunions annuelles de revue conjointe de la coopération (partage d'informations, de planification de suivi et d'évaluation)
- Intégrer le dispositif de partage d'informations du RAO

5. PLAIDOYER POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAITE DES PERSONNES DANS L'AGENDA DE LA COOPÉRATION MIXTE COMME DOMAINE D'INTÉRÊT

- Elaboration d'un document de plaidoyer : analyse de la situation, états des lieux et production de rapport pour le suivi de l'avancement du plaidoyer

6. PLAIDOYER POUR L'AUGMENTATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS NATIONAUX AUPRÈS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Organisation d'une table ronde des bailleurs pour la présentation des plans d'actions ou stratégie conjointe et cofinancement de proposition de mobilisation de ressources

Recommandation : avoir un représentant du Ministère des Affaires Etrangères dans les deux Cellules et intégrer les représentants des deux cellules dans les missions conjointes dans le cadre de la coopération entre les deux pays

7. RENFORCEMENT DU MÉCANISME RÉGIONAL

- Campagne de vulgarisation du RAO et des services offerts
- Organisation de rencontres annuelles entre Rao et les mécanismes de lutte contre la traite des deux pays.

8. PRIVILÉGIER L'APPROCHE RÉGIONALE DANS L'INTERVENTION DES PTF

- Identifier des axes prioritaires dans les deux plans d'action pour les mettre en œuvre
- Campagne conjointe de communication avec des supports (spot publicitaires, affiches, film/Vidéo adaptés aux cibles : langue utilisée (français, wolof, créole, portugais et peul, etc.), visites au niveau des frontières
- Plaidoyer pour un accompagnement institutionnel du RAO

9. HARMONISATION DES BASES DE DONNÉES

- Cartographie des acteurs impliqués dans le flux d'informations au niveau des deux pays
- Mise en place d'un système de collecte de données dans les deux pays

CADRE STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE TRAITE DES PERSONNES

Les États membres de la CEDEAO ont adopté une série de mesures concertées destinées à lutter contre la traite des êtres humains. L'acte fondateur de cette approche a été l'adoption en 2001 de la Déclaration politique et du Plan d'action de lutte contre la traite des êtres humains en Afrique de l'Ouest. Les deux documents portent principalement sur les domaines suivants : cadre juridique et élaboration d'une politique de lutte contre la traite, protection et aide aux victimes, prévention et sensibilisation, collecte et analyse de données, spécialisation et formation ou encore documents de voyage et d'identité. Depuis lors, d'autres mesures ont été prises parmi lesquelles l'adoption d'un Plan d'action conjoint et la signature d'un Accord multilatéral de coopération entre les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en 2006.

En 2005, la Commission de la CEDEAO a mis sur pied une Unité de lutte contre la traite (Unité TIP) qui a procédé à une évaluation des législations nationales en vue de leur mise en conformité avec le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et en particulier des femmes et des enfants.

Elle a également travaillé au renforcement des capacités des États membres de la CEDEAO dans le domaine de l'élaboration de Plans d'action nationaux et de la mise sur pied de groupes de travail nationaux ainsi que de la formation des acteurs des programmes de lutte contre la traite.

L'Unité TIP a rédigé un projet de politique de protection et d'aide aux victimes de la traite qui a ensuite été validé et adopté au niveau ministériel avant d'être approuvé par les chefs d'État de l'organisation. Ce document fixe les normes et les critères de référence officiels auxquels doivent répondre les efforts menés dans la région pour identifier, protéger et aider les victimes de la traite.

La CEDEAO a instauré un processus d'évaluation annuelle de la mise en œuvre de son Plan d'action qui vise principalement à aider les États membres à mesurer l'état d'avancement des différents points du Plan d'action CEDEAO. Le rapport de synthèse relatif à chaque État membre fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'évaluation annuelle, réunion qui fait également office de forum pour l'échange de bonnes pratiques.

L'Unité TIP collabore avec d'autres unités de la CEDEAO. On peut citer le Réseau ouest africain pour la protection de l'enfant, (RAO), le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD).

C'est ainsi que le projet «Appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest» (FMM Afrique de l'Ouest) est financé par l'Union européenne et la CEDEAO.

Ce projet a pour objectif d'optimiser le potentiel de développement de la libre circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest en soutenant la mise en œuvre effective du Protocole sur la libre circulation des personnes de la CEDEAO ainsi que l'approche commune en matière de migration. Le projet est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Dans le cadre dudit projet, l'assistance technique Demand Driven Facility (DDF) pour les institutions nationales a été conçue pour offrir un support adapté aux besoins des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie sur les thématiques de la gestion des frontières, de la migration de main d'œuvre de la traite des personnes.

Parmi les priorités identifiées par le projet figurent l'évaluation des cadres institutionnels, politiques et juridiques adaptés en matière de lutte contre la traite et de protection de l'enfance, la mise au point de méthodologies et d'approches pour mesurer les progrès réalisés, le renforcement des capacités des États membres à lutter efficacement contre la traite des êtres humains et enfin la sensibilisation adéquate du public.

QUELQUES RÉSULTATS SONT À NOTER :

- L'Évaluation de l'environnement institutionnel et légal de la lutte contre la traite des personnes au Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali et Mauritanie
- La Création d'un Mécanisme sous régional de lutte contre la traite (Sénégal, Gambie, Mali, Guinée Bissau, Mauritanie, Guinée)

Deux rencontres ont déjà eu lieu à Dakar et à Bamako et ont abouti à la déclaration commune suivante :

« Conscients du phénomène transfrontalier de la traite des personnes et de l'importance de renforcer les coopérations sous régionales, les coordonateurs de la lutte contre la traite des personnes de Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal ont décidé de s'engager dans la voie du renforcement des mécanismes de coordination nationale pour développer un mécanisme régional entre les six pays.

ILS SE SONT ENGAGÉS À :

- renforcer la coordination des structures en charge de la lutte contre la traite des personnes.
- Instaurer un cadre de coopération régionale multidisciplinaire pour faciliter la transmission des informations visant à :

1. DÉVELOPPER UNE APPROCHE COMMUNE DE LA TRAITE DE PERSONNES POUR IDENTIFIER LES VICTIMES ET LES NOUVELLES TENDANCES ;

- 2 Faciliter l'assistance, la protection et le rapatriement des victimes ;
3. Faciliter la constitution d'une base de données régionales ;
4. Faciliter la coopération opérationnelle en matière pénale ;
5. Harmoniser les pratiques professionnelles »

La mise en œuvre des programmes de lutte contre la traite des personnes semble se dérouler jusqu' à présent en solitaire au niveau de chaque pays sans prendre en compte d'une manière intégrée, l'existence de programmes pareils dans d'autres pays de la sous-région.

Bien que des efforts aient pu être démontrés, les pays ciblés par le projet FMM/WA semblent mettre en œuvre leurs activités de façon éparées sans réelle approche régionale. Cela dénote de la faiblesse de l'utilisation ou de la méconnaissance des instruments et cadres pouvant permettre la collaboration entre les pays pour une réponse adaptée à la lutte contre la traite.

Pour mieux favoriser la synergie dans l'approche et la mise en œuvre des activités, cette initiative va permettre de mettre en place un cadre de collaboration entre les pays cibles sous la forme d'une plateforme fonctionnelle pouvant capitaliser les expériences de tous les pays.

Un projet de protocole d'accord entre les six pays est également à l'étude dont l'objectif est de voir ce réseau devenir opérationnel et pérenne.

Cette initiative du Sénégal est la première dans le domaine et elle a permis aux différents pays d'échanger pour mieux envisager une riposte commune.

La mise en réseau nécessite une harmonisation des différentes législations, un échange des bonnes pratiques et une volonté politique plus affirmée.

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE VISITE ET D'ÉCHANGE AUX USA

La chargée de programme de la cellule, Madame Awa NDOUR a participé au programme d'échange initié par l'ambassade des USA. Le programme axé cette année sur le « *Trafic des personnes : Un projet pour le Sénégal* » avait quatre objectifs principaux:

1. Examiner les efforts locaux, nationaux et internationaux des Etats-Unis pour lutter contre le trafic des personnes ;
2. Présenter les lois et stratégies novatrices du pouvoir répressif en matière de prévention, d'enquête et de poursuite des crimes de trafic des personnes ;
3. Explorer les initiatives politiques américaines pour protéger, aider et fournir des services de réintégration socio-économique aux victimes de trafic ;
4. Discuter des efforts d'éducation et de sensibilisation, et de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic des personnes.

Ce programme a permis de renforcer ses capacités en matière de prévention et stratégie de lutte contre la traite. Faisant suite à cette visite, un projet relatif à la sensibilisation des communautés dans les daaras a été soumis avec comme objectif un partage et une mise en œuvre de l'expérience acquise au cours de ce voyage d'études.

LES BONNES PRATIQUES :

Il résulte de ces différentes rencontres l'existence de bonnes pratiques; Il s'agit essentiellement :

- de la coordination effective des actions aux niveaux fédéral et fédéré ;

- de la bonne collaboration entre les agences de police, avec l'existence d'une unité ou d'un groupe de travail spécialisé dans la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle au niveau fédéral et fédéré ;
- du financement public (d'abord) de d'Etat fédéral et les Etats fédérés de la lutte contre la traite des personnes ;
- de la disponibilité des services de prise en charge des enfants victimes ou auteurs de traite et d'exploitation sexuelle ;
- de l'utilisation de l'internet comme outil d'alerte et de sensibilisation (backpage) et l'implication des entreprises dans le financement des logiciels
- de la prise en compte du suivi évaluation des différents services
- l'approche intégrée dans la prise en charge des mineurs auteurs d'infraction avec le regroupement dans un même centre, du tribunal pour enfants, de la prison des mineurs, des services institutionnels et sociaux de prise en charge ;
- de l'implication de l'Eglise dans la lutte contre le trafic sexuel des enfants par la création et ou le financement d'organisations non gouvernementales ;
- de l'importance du volontariat dans la lutte contre la traite ;
- de l'implication de la communauté et du secteur privé dans la mobilisation de ressources additionnelles ;
- du partenariat avec les écoles et universités pour mener des recherches ;
- de la pertinence de la campagne nationale de lutte contre la traite « Blue Campaign », avec des moyens conséquents et des supports adaptés utilisés par les différents acteurs ;
- de la spécialisation des organisations de la société civile dans un ou des domaines spécifiques dans une dynamique de collaboration avec les autres acteurs (exemple : StreetGrace dans la prévention, Out of Darkness, dans la prise en charge des femmes prostituées, YouthSpark dans celle des mineurs victimes et impliquées dans des procédures judiciaires);

UN EXEMPLE DE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE (FREE THE SLAVE)

La cellule a soutenu la candidature de l'ONG Free the slave pour un appel à proposition du département d'état américain sur un projet de lutte contre la traite des enfants par la mendicité. Des acteurs se sont réunis autour du projet "Aar Sunu Xaleyi" dans les locaux de la cellule et ont proposé un certains nombre de recommandations pour le projet qui va se dérouler dans les zones de Kolda, Saint Louis et Dakar.

4) RECHERCHE, SUIVI ET ÉVALUATION

A l'instar des autres pays du monde, le Sénégal est classé dans le rapport du département d'Etat relatif à la traite des personnes. La CNLTP contribue comme chaque année à ce rapport en renseignant les efforts entrepris par le gouvernement. La lutte contre la traite est évaluée à l'aune des efforts entrepris par le gouvernement à travers une série de mesures qui sont détaillées et partagées avec le département d'état américain avant la publication de son rapport mondial sur la traite.

4.1) CONTRIBUTION AU RAPPORT DE L'EPU

Le gouvernement a pris conscience de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes et pour le combattre, il a ratifié la plupart des instruments relatives à la protection des femmes et des enfants et au respect des droits humains et plus particulièrement, la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants, ainsi que son protocole additionnel.

C'est ainsi que la Cellule Nationale de Lutte contre la traite des personnes a participé à l'élaboration du dernier rapport du Sénégal à l'Examen périodique Universel en renseignant sur les toutes les questions relatives à la traite.

4.2) EVALUATION DE LA LOI DE 2005

Dix ans après l'adoption de la loi sur la traite, il est temps d'évaluer cette loi et la rendre conforme aux instruments internationaux notamment l'esprit du protocole de Palerme.

La loi sur la traite ne fait pas de distinction entre mendicité tolérée et mendicité interdite. Elle incrimine le fait pour quiconque organise la mendicité en vue d'en tirer profit, ou d'exercer une pression pour qu'une tierce personne mendie.

L'article 245 du Code pénal interdit la mendicité mais elle est tolérée aux jours, dans les lieux et dans les conditions consacrées par les traditions religieuses.

Un réaménagement de ces deux textes est souhaitable pour une application rigoureuse de la loi.

Ainsi, le faible taux de condamnations sur la base de la traite, avait conduit le ministre de la justice à instruire par une circulaire en 2010 les chefs de parquet pour poursuivre les auteurs de traite sur la base de la loi de 2005.

De nouvelles formes de traite ont tendance à se développer notamment à travers le trafic et la vente d'organes ou la vente de bébé. Ces infractions ne sont pas spécifiquement retenues dans le cadre de la loi de 2005. C'est pourquoi il urge de proposer une mise à jour pour prendre en compte les nouvelles formes de traite. La cellule a commandité une étude sur l'évaluation de la loi de 2005 et proposition d'amendements.

Cette activité rentre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, notamment dans l'axe stratégique prévention et répond à l'objectif « Améliorer le dispositif légal et réglementaire relatif à la lutte contre la traite des personnes ».

4.3) ETUDE SUR LA TRAITE PAR LES SERVITUDES DOMESTIQUES

La traite par les servitudes domestiques est une pratique répandue qui touche beaucoup de jeunes femmes au Sénégal et de la sous région, victimes d'exploitation sexuelle et de violations de toutes sortes et qui sont utilisées pour les travaux domestiques et sont victimes de violations de toutes sortes.

Ainsi la Cellule a sollicité un appui technique auprès de l'OIM dans le cadre du programme ACP-UE relatif à la gestion de politique migratoire qui est actuellement en cours.

Cette étude va renseigner sur cette forme de traite très répandue mais dont il n'existe aucune donnée précise.

4.4) ETUDE SUR LE DISPOSITIF POUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE L'ENFANT AU SÉNÉGAL:

La cellule a apporté sa contribution lors des travaux de la commission de la santé et des affaires sociales du Conseil Économique, Social et Environnemental qui a rendu un avis n° 2015-06 du 15 décembre 2015.

Les principales recommandations exigent la mise en œuvre d'actions concrètes avec des indicateurs partagés et un dispositif de suivi intégré pour :

- Lutter contre l'exploitation des enfants par la mendicité, en réalisant le plan d'éradication de la mendicité des enfants, déjà disponible.
- Renforcer la coopération avec les pays limitrophes pour l'élaboration de stratégies transfrontalières en matière de lutte contre le trafic des enfants et pratiques assimilées.
- Accélérer le processus de retrait et de réinsertion des enfants en situation de rue

4.5) VISITE DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT SUR LA TRAITE

Une délégation du département d'Etat américain sur la traite a effectué une visite de travail et d'échange sur la collaboration entre les deux structures pour améliorer les renseignements et la collecte de données du rapport du Sénégal.

4.6) VISITE DU DÉPARTEMENT D'ETAT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le Département d'Etat américain publie un rapport appelé conclusion sur les pires formes de travail des enfants. Ce rapport se concentre sur les efforts de 140 gouvernements pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Une délégation a été reçue par la cellule qui a coordonné la rencontre avec les autres sectoriels comme les ministères du travail, de la famille, de l'éducation.

4.7) LE SYSTÈME DE COLLECTE DE DONNÉES (SYSTRAITE)

La CNLTP a conçu une base de données nationale pour recueillir des données sur la traite des personnes. L'application est un système d'informations pour le suivi de la traite des personnes au Sénégal. Ce système nécessite la création de comptes d'accès et un administrateur chargé de veiller, de contrôler et de fédérer ces comptes d'accès.

L'application contient la liste des cas de traite, la liste des procès, les types d'infractions retenus, la liste des victimes et des trafiquants, entre autres.

Elle va permettre la visualisation des infractions selon leur typologie, leur origine et leur destination et permet une grande flexibilité d'utilisation.

Avec ce système dénommé SYSTRAITE, il sera possible de tirer des rapports pour évaluer les tendances de la traite relatives aux actions judiciaires.

Cependant, la disponibilité d'ordinateurs performants et de connexion internet est jugée fondamentale pour la viabilité du système.

RECOMMANDATIONS

- Pérenniser la collaboration entre le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance et le ministère de la justice
- Procéder au déploiement du système pour la rendre opérationnel et à des évaluations.
- Organiser annuellement des formations pour l'amélioration du système de collecte de données
- Accompagner les juridictions en moyens logistiques (ordinateurs, internet)
- Fédérer les objectifs du plan national de lutte contre la traite des personnes et le plan d'action de la SNPE pour mettre en œuvre des politiques sectorielles

4.8) RAPPORTEUR DU GROUPE DE TRAVAIL N°4 SUR LA LETTRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE

Dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Politique Nationale de Migration du Sénégal, le groupe de travail thématique N° 4 sur « Migration et gestion des frontières », a tenu une série de quatre ateliers centrés autour des questions relatives à la gestion intégrée des frontières, la libre circulation des personnes et les défis de l'intégration régionale, la problématique des migrations irrégulières, le trafic et la traite des personnes et la gestion des réfugiés et demandeurs d'asile.

Le groupe a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et privés concernés par les thématiques abordées, pour développer le dialogue et la réflexion au niveau technique, en s'appuyant sur les expériences, les bonnes pratiques et les acquis des différentes structures représentées par les membres du groupe, en vue d'élaborer des propositions/ recommandations pour leur inclusion dans le Document de politique Nationale de Migration.

Les membres du groupe ont d'abord échangé sur la thématique de « gestion intégrée des frontières », en y intégrant les aspects liés à la « libre circulation des personnes et les défis de l'intégration régionale ». Ensuite, ils ont successivement abordé les questions relatives à la migration irrégulière, au trafic et à la traite des personnes, avant de proposer quelques recommandations pour une meilleure prise en charge des problèmes de réfugiés et demandeurs d'asile au Sénégal.

LES DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

La mise en œuvre des recommandations est encore loin d'être effective et bon nombre de mesures n'ont pas été mises en place.

Les pouvoirs publics doivent se mobiliser et mettre en œuvre concrètement les dispositions prévues par le rapport : de nouveaux moyens financiers sont nécessaires, les mesures pratiques appliquées.

■ Le rapport mondial du département d'état américain sur la traite des personnes

Le rapport du département d'Etat américain classe le Sénégal dans une catégorie peu enviable, il s'agit de la liste de veille de la catégorie 2 qui fait peser une menace de sanctions économiques notamment si des efforts considérables ne sont faits.

LE TITRE DU RAPPORT TIP DE CETTE ANNÉE EST :

« *Relever les défis de front : Stratégies efficaces pour prévenir la traite des personnes* ». Le rapport se focalise sur les développements positifs dans la prévention de la traite de même que les défis à relever, et analyse les voies et moyens pour les gouvernements et plus largement la communauté de lutte contre la traite des personnes de mieux s'assurer que les personnes vulnérables ont les outils et les opportunités de surmonter le risque d'exploitation.

Les gouvernements doivent travailler en partenariat avec les ONG, les rescapés, les leaders religieux et communautaires et le secteur privé pour assister les populations vulnérables et développer des stratégies ciblées pour prévenir et combattre les facteurs qui guident l'esclavage moderne dans leurs communautés.

LES RECOMMANDATIONS DU DÉPARTEMENT D'ETAT AMÉRICAIN À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT :

- 1) Enquêter et poursuivre devant les tribunaux sans relâche les violations de la loi dans le domaine de la traite des personnes et condamner et punir les auteurs desdites violations, notamment ceux qui exploitent les enfants dans le cadre de la mendicité forcée.
- 2) Former le personnel chargé de l'application de la loi, de la main-d'œuvre et les acteurs de la protection sociale en matière de lutte contre la traite des personnes à identifier les victimes, enquêter sur les cas et diriger les victimes vers les services compétents.
- 3) Elaborer des procédures standardisées pour orienter les victimes de la traite vers des services de prise en charge des ONG et familiariser les membres du gouvernement et la communauté des ONG avec ces mécanismes.
- 4) Renforcer les efforts pour la collecte des données en matière de répression des violations de la loi dans le domaine de la traite des personnes, notamment en ce qui concerne les affaires poursuivies devant les tribunaux pour des violations de la loi dans le domaine de la traite des personnes en vertu de dispositions autres que la loi de 2005.
- 5) Donner des fonds suffisants pour élargir les abris financés par le gouvernement ou entrer en partenariat avec des organisations internationales ou des ONG pour proposer des options supplémentaires pour la prise en charge des victimes.
- 6) Etendre les règlements en matière d'inspections du travail et les enquêtes sur le trafic de main-d'œuvre dans les secteurs informels de l'économie y compris minier, agriculture et pêche.
- 7) Mettre en œuvre pleinement le plan d'action national sur le travail forcé des enfants et le plan d'action national 2015-2017 de lutte contre la traite.
- 8) Développer le projet sur la cartographie des daaras pour avoir des informations de référence pour les bases de données nationales et assister les efforts de repérage et de coordination pour prévenir la mendicité forcée.
- 9) Poursuivre les efforts de sensibilisation du public à la traite, y compris celle des adultes et la mendicité forcée des enfants.



3

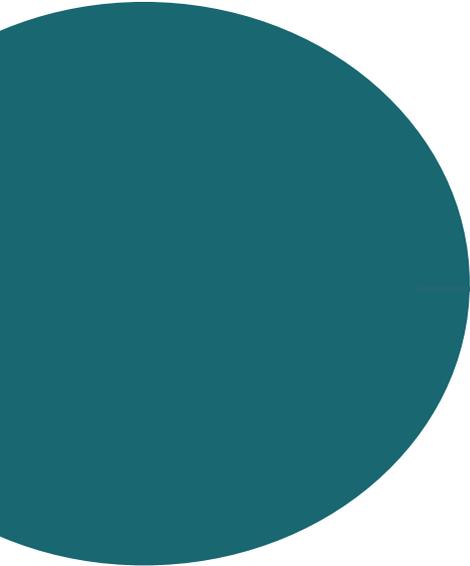
LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des personnes en particulier des femmes et des enfants préconise la mise en œuvre des recommandations suivantes pour mieux engager le Sénégal dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants:

1. Enquêter et poursuivre devant les tribunaux, et sans relâche, les violations de la loi dans le domaine de la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ; condamner et punir les auteurs desdites violations, notamment ceux qui exploitent les enfants dans le cadre de la mendicité forcée.
2. Créer une unité spécialisée sur la traite des personnes et le trafic des migrants (task force opérationnelle) afin de répondre aux besoins de spécialisation des intervenants à l'image des brigades financières ou antiterroriste. Cette unité devrait être constituée d'un pool d'experts de la police, de la gendarmerie et de la justice et placée sous la tutelle de la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes(CNLTP).
3. Renforcer le mécanisme de coordination de la CNLPT qui doit être fort et doté d'une autonomie d'actions et d'intervention face à des trafiquants qui ne manque pas d'ingéniosité ni de moyens. Une consolidation de la structure rendrait plus visible l'action du gouvernement en la matière.
4. La mise en œuvre d'une politique publique de lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains efficace nécessite un financement conséquent, pérenne et transparent. Il s'agit à la fois de doter l'instance de coordination de la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains des moyens financiers, humains et logistiques nécessaires à son bon fonctionnement, et d'octroyer des subventions publiques aux associations œuvrant pour le respect de la dignité humaine et la lutte contre la traite sous toutes ses forme.
5. Elaborer des procédures standardisées pour orienter les victimes de la traite vers des services de prise en charge non étatiques et familiariser les acteurs publics et la communauté des ONG avec ces procédures.
6. Rendre obligatoire le Systraite qui permet de renforcer les efforts pour la collecte des données en matière de répression des violations de la loi dans le domaine de la traite des personnes, notamment en ce qui concerne les affaires poursuivies devant les tribunaux.

7. Etendre les règlements en matière d'inspection du travail et les enquêtes sur le trafic de main-d'œuvre dans les secteurs informels de l'économie y compris minier, agriculture, pêche et tourisme.

8. Réaliser la cartographie nationale des daaras pour avoir des informations de référence pour les bases de données nationales et assister les efforts de repérage et de coordination pour prévenir la traite des enfants par la mendicité forcée.



ANNEXES





Atelier avec les inspecteurs et contrôleurs du travail



Atelier comité des experts onudc à Vienne



Atelier de formation avec les procureurs et chefs de secrétariat des parquets sur la Base de Données



Atelier de Formation des Fonctionnaires de la Police



Atelier de formation des procureurs



Atelier de formation sur syst... avec les juges d'instructions et administrateurs de greffes



Atelier de Planification Strategique



forum avec le conseil municipal Mbour



Maison de la Gare avec les Les Maitres Coranique



Rencontre avec la Lianne de Saint Louis



Restitution Dakar



Restitution Guediawaye



Restitution Pikine



Restitution Rufisque



Revue annuelle sur la traite à ABUJA



Visite CPA de Saint Louis



Visite du DEA sur la traite des personnes à la cellule



Visite du DEA sur la traite des personnes à la cellule



Voyage d'étude sur la traite aux USA



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
en particulier des femmes et des enfants

N° 01185 /MJ/CNLTP

Dakar, le 4 MAI 2016

Le Secrétaire Permanent

**RE: PROJECT TO COMBAT SLAVERY IN SENEGAL AND IMPROVE
CONDITIONS FOR TALIBES, DRLA-DRLAQM-16-059**

The *Cellule Nationale de Lutte Contre la Traite Des Personnes en Particulier des Femmes et des Enfants (CNLTP)*, Senegal's Task Force to Combat Trafficking in Persons Especially Women and Children, is pleased to support Free the Slaves and its partners in its application in response to DRLA-DRLAQM-16-059, funded by the US Department of State, to combat slavery in Senegal. Should Free the Slaves and its partner ENDA Jeunesse Action be awarded this project, CNLTP will be pleased to collaborate with them in the implementation of this project.

Free the Slaves' community-based approach is directly tied to CNLTP's 2015-2017 National Plan of Action. In fact, one of the specific objectives for prevention on CNLTP's National Plan is to strengthen the child protection systems at the community-level. CNLTP and FTS's awareness raising activities will be mutually supportive. Free the Slaves' project would also support a number of CNLTP's specific objectives for protection. This includes improving the system for identifying cases and improving accesses to services for victims. Free the Slaves focuses on building local capacity, which is a major part of CNLTP's national plan as well.

CNLTP looks forward to working with Free the Slaves and its Senegalese partner organizations on this important effort.

Sincerely,


Dr. Mody Ndiaye
Technical Counselor to the Prime Minister
Permanent Secretary of the CNLTP

Immeuble Prévoyance Assurance 6ème étage ,26 Avenue Jean Jaurès, angle Peytavin
Tel : 33 822 65 96
Email : Cellulecoordinationtraite@yahoo.fr Site Web : www.cnltp.org

*Reçu
pour le 2-3
2016*

FMM West Africa

Support to Free Movement of Persons & Migration in West Africa

Ref.: ICMPD/MB/LD/003/2016

Abuja le 26 février 2016

Objet Séminaire régional sur le renforcement de la coordination des structures en charge de la lutte contre la traite des personnes.

Monsieur le Ministre,

Le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) présente ses compliments au Ministère de la Justice du Sénégal

Dans le cadre du Projet Appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest, ICMPD, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, organise un Séminaire régional sur le renforcement de la coordination des structures en charge de la lutte contre la traite des personnes au Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali et Mauritanie.

Il aura lieu du 5 au 8 avril prochain à Saly-Portudal, Sénégal. Le lieu exact ainsi que les dispositions logistiques vous seront communiqués dans les prochains jours.

Le présent séminaire examinera les outils pratiques pour le renforcement des capacités opérationnelles et stratégiques tant à l'intérieur qu'entre pays et envisagera les pistes pour la mise en place d'une plateforme collaborative régionale liant les acteurs de la lutte contre la traite des personnes dans les six pays.

Nous vous saurions gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour faciliter la désignation des membres de la délégation de votre pays composée de **quatre personnes** et dont les profils suivent :

1. un représentant de la Commission/Agence nationale de lutte contre la traite
2. un Procureur en charge des questions de traite ou de crime organisé, de préférence
3. un chef de service d'enquête spécialisé sur la traite des personnes ou le crime organisé, de préférence
4. un représentant d'une ONG/association d'appui aux victimes de traite

Monsieur Sidiki KABA
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Dakar, République du Sénégal



UNION EUROPEENNE



IOM • OIM



International Centre for
Migration Policy Development



Projet financé par l'Union Européenne et la CEDEAO

Je vous prie de noter que les frais de voyage et de séjour sont entièrement pris en charge par les ressources du projet.

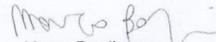
Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir communiquer les noms des membres de la délégation d'ici le **11 mars 2016** à :

Lamine Daffe
Lamine.daffe@icmpd.org

Temitayo Odusolu
Temitayo.odusolu@icmpd.org

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.


 Marco Bordignon
 Coordonnateur DDF
 FMM Afrique de l'Ouest

PJ:
 - Termes de référence du séminaire régional

 **ICMPD**
 International Centre for
 Migration Policy Development
 Department of Economic and Social Affairs
 United Nations Secretariat
 Economic and Social Commission for Africa
 Addis Ababa
 www.icmpd.org



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Justice

CELLULE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES
MATRICE : PLAN D'ACTION NATIONAL 2015-2017

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET DISPONIBLE	BUDGET US DOLLARS A RECHERCHER
PREVENTION	Améliorer le dispositif légal et réglementaire relatif à la lutte contre la traite des personnes	Le cadre législatif et réglementaire est renforcé	Mesures prises pour amender la loi 2005-06 Mesures légales et réglementaires modifiées ou adoptées (y compris l'intégration de la loi 2005-06 dans le Code Pénal)	1. Plaidoyer (conception et validation de proposition technique, partage et adoption) auprès des décideurs (ministères, parlementaires, élus locaux) pour améliorer le dispositif légal. 2. Vulgarisation du cadre légal et réglementaire.	CNLT DDH DES DPEGV DHG Parlementaires ONG ONUJDC UNICEF DRTOP Syndicats et organisations de domestiques et gens de maison	2015-2017	10 000 (CNLTP)	20 000
	Intégrer les problématiques liées à la traite des personnes dans les systèmes nationaux de réduction de la vulnérabilité et de protection sociale.	Les politiques, programmes et les budgets (PSE, ACTE 3 Décentralisation, BSF, CMU) contribuent à lutter	Nombre de plans/programmes publics prenant en compte la traite des personnes	3. Elaboration de propositions techniques pour l'inclusion de la traite dans les documents de politique publique et programme.	CNLT DCE BOSS CAPE DGPSSN DAS	2016-2017	10 000 (CNLTP)	10 000

¹ Budget par objectif spécifique

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET DISPONIBLE	US DOLLARS A RECHERCHER
		contre la traite des personnes	Niveau de prise en compte de la traite des personnes dans les plans/programmes publics Montant et % des budgets des Plans et Programmes publics mobilisés pour lutter contre la traite Mesures prises pour l'accroissement des ressources humaines et budgétaires pour la mise en œuvre du PANLTP	4. Organisation d'une table ronde de partage et d'adoption des propositions techniques avec les décideurs publics	Ministère des Mines Ministère Gouvernance locale Ministère des Affaires Etrangères Secrétariat d'Etat des Sénégalais de l'Extérieur ONG Secteur Privé ONU/DC UNICEF			
	Renforcer le système de protection de l'enfant au niveau communautaire	Dans les zones de départ, les capacités des communautés et des familles à prévenir la traite des enfants sont renforcées	Nombre de personnes sensibilisées sur la problématique liée à la traite des enfants au niveau communautaire Nombre de dispositifs communautaires adressant la traite	5. Réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des communautés sur la problématique de la traite 6. Appui aux initiatives d'inscription des enfants à l'état civil dans les zones de départ 7. Soutien à l'accès et au maintien des enfants à l'école dans les zones de départ	CNLTP DDPEGV DESPS CNE CDPE Association des Maîtres Coraniques ONG Plan UNICEF ONU/DC	2015-2016	30 000 (ONU/DC) 10 000 (CNLTP)	20 000

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET US DOLLARS A RECHERCHER	
							DISPONIBLE	
	Développer des programmes de sensibilisation et d'information pour le grand public	Le grand public est mieux sensibilisé sur la problématique de la traite des personnes	Existence d'un plan de communication Nombre de supports produits et diffusés Périodicité des campagnes de sensibilisation effectuées Type et fréquence de traitement des informations et des discussions dans les médias Nombre de personnes touchées à travers les fora, caravanes et marches	8. Soutien aux initiatives communautaires de veille et d'alerte 9. Elaboration d'un plan de communication 10. Réalisation de campagnes annuelles d'information et de sensibilisation de masse	CNLTP CAPE DESPS ONUJDC UNICEF Plan ONG Association des maîtres Transporteurs Syndicats des Hôtellers	2015-2017	30 000 (CNLTP)	50 000
PROTECTIPR	Améliorer le système/processus d'identification des cas de traite	Les cas de traite sont portés à la connaissance des structures de protection et de répression	Nombre de cas signalés Nombre de cas référés selon les normes standards	11. Mettre en place /renforcer les SAO dans les zones de départ 12. Former les opérateurs des SAO sur les questions de traite 13. Appuyer la mise en	CNLTP DPPEGV DESPS ONG ONUJDC UNICEF Plan MAESE	SOUS TOTAL 2015-2017	90 000 165 000 (ONUJDC) 20 000 (CNLTP)	100 000 50 000

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET - US DOLLARS A RECHERCHER	
							DISPONIBLE	RECHERCHER
				place de brigade mixte de lutte contre la traite				
				14. Renforcer la coopération sous régionale sur les questions de traite (organisation de rencontres inter pays avec les Etats frontalier)				
	Améliorer l'accès des victimes de traite et des témoins aux services judiciaires et de prise en charge sociale	Le système d'orientation et de prise en charge des victimes de traite et des témoins est renforcé	Nombre de centres d'accueil des victimes créés ou réhabilités opérationnels Nombre d'enfants (filles/garçons) assistés Nombre d'adultes (femmes/hommes) assistés Nombre de victimes effectivement réinsérés	15. Création/ réhabilitation de centres pour les victimes 16. Mise en place d'un fonds d'accompagnement et réintégration sociale pour les victimes (y compris l'appui aux familles d'accueil)	CNLTP DESPS DGAS CDPE Collectivités Locales ONG SECTEUR PRIVE ONUJDC UNICEF	2015-2017	60 000 (CNLTP)	100 000
	Renforcer l'application effective des lois pour protéger les victimes et témoins et poursuivre les auteurs	La législation nationale pour lutter contre la traite est mieux appliquée	Mesures prises pour appliquer de manière effective la loi 2005-06 Nombre d'enquêtes	17. Renforcement de capacités des acteurs de la chaîne judiciaire/pénale	CNLTP DAGG DESPS DDH CAPE	2015-2017	100 000 (ONUJDC) 10 000 (CNLTP)	

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET DISPONIBLE	US DOLLARS A RECHERCHER	
			menées Taux de poursuites engagées Nombres d'affaires Jugées Demandes de coopération internationale formulées ou exécutées	18. Elaboration d'un guide d'information sur le processus de protection/poursuite des victimes de traite 19. Campagnes de communication sur l'application de la loi	Ministère de l'Intérieur Ministère des Forces armées(Gendarmerie) Ministère de l'Economie(Douanes) Collectivités Locales ONG ONUJDC UNICEF				
RENFORCEMENT DES CAPACITES	Développer une politique nationale inclusive sur la traite des personnes	Un document de politique nationale sur la traite des personnes est élaboré	Existence d'un document de politique sur la traite	20. Elaboration d'un document de politique nationale sur la traite 21. Partage et validation du document de politique nationale	CNLTP DDPEGV CAPE Association des Elus locaux ONUJDC UNICEF Plan	SOUS TOTAL 2015-2017	355 000 20 000 (CNLTP)	150 000	
	Contribuer à l'amélioration du dispositif judiciaire et extrajudiciaire pour une meilleure détection, répression et prise en charge des cas de traite	Les acteurs de la chaîne de réponse nationale ont acquis des connaissances et des compétences dans tous les secteurs de la traite	Type de formations Nombre de formations effectuées Nombre de personnes formées	22. Formation des acteurs de la chaîne judiciaire et extrajudiciaire 23. Développement des outils de détection rapide	CNLTP DDH DESPS DDPEGV ONG ONUJDC UNICEF HCDH	2015-2017	10 000 (CNLTP)	20 000	
		Disponibilité d'outils de détection rapide	24. Appui à la						

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET US DOLLARS A RECHERCHER	
							DISPONIBLE	RECHERCHER
		partenariat avec les universités et écoles de formation	partenariat avec la CEDEAO Nombre de bénéficiaires	nationaux de la lutte contre la traite				
		Partenariat avec la Commission de la CEDEAO sur la traite des personnes pour l'établissement et la mise en œuvre de plans nationaux de formation pour les Etats membres						
SOUS TOTAL							70 000	50 000
RECHERCHE SUIVI ET EVALUATION	Développer la base de connaissances sur la traite des personnes	Meilleure connaissance des différentes formes de traite	Rapport d'études validé Disponibilité régulière de données des actions judiciaires en matière de traite des personnes	30. Réalisation d'une étude nationale sur la traite des personnes au Sénégal	CNLTP ANSD / Universités / Laboratoires	2016-2017	30 000 (CNLTP)	30 000
			Existence d'un mécanisme national de collecte et de diffusion d'informations sur la traite des personnes	31. Développement de la base de données des actions judiciaires en matière de traite des personnes	Instituts de recherches (IESR) – Public / privé – labo- genre de l'UGB ONG			
				32. Développement des capacités et mobilisation des ressources dans le but de générer, collecter et diffuser les informations et données disponibles	ONUDC Plan UNICEF			
	Evaluer les politiques et	L'impact des	Existence d'un rapport	33. Evaluation des	CNLTP	2016-	30 000	20 000

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	RESPONSABLES PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET - US DOLLARS A RECHERCHER		
							DISPONIBLE	RECHERCHER	
	programmes en matière de lutte contre la traite	politiques et programmes est mieux connu	d'étude d'impact des politiques et programmes Disponibilité d'une cartographie des interventions	politiques et mécanismes institutionnelles	DDPEGV CAPE ONUJDC	2017	(CNLTP)		
				34. Cartographie des différentes interventions des acteurs					
	Assurer un meilleur suivi et évaluation ainsi que la coordination de la mise en œuvre du plan d'action national	Le suivi, l'évaluation et la coordination orientent le projet vers de meilleurs résultats et documentation sur la mise en œuvre	Existence d'un Plan de Suivi - Evaluation	Elaboration d'un plan de suivi évaluation et développement d'outils standardisés	CNLTP ONUJDC	2015- 2017	20 000 (CNLTP)	30 000	
			Modalités et Fréquence du suivi	36. Organisation de revues et planification					
			Périodicité des revues	37. Elaboration de rapports (annuels, au titre du suivi de la mise en œuvre des instruments internationaux ratifiés par le Sénégal)					
			Type de rapports produits	38. Appui au fonctionnement de la CNLTP					
			Nombre et périodicité de rapports régionaux et internationaux sur la traite	39. Appui à la supervision des activités de terrain et missions					
			Nombre de missions réalisées par an						
			Disponibilité de rapports de missions						
							SOUS TOTAL	80 000	80 000
							TOTAL GENERAL BUDGET	595 000	380 000

STATISTIQUES SUR LA TRAITE DES PERSONNES DU TGI DE TAMBACOUNDA

(Période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2017)

Plaintes, enquêtes, poursuites, condamnations et peines infligées aux individus reconnus coupables ainsi que les indemnisations accordées aux victimes.

NUMERO RP	INFRACTIONS	PREVENUS	PARTIE CIVILE	REGLEMENT/ PROCEDURE	SUITES DONNEES
584/16	Traite des personnes et proxénétisme aggravés	P-E-E Dite Divine	D-A Dite Victory	Flagrant délit	- Déclare la prévenue coupable et la condamne à trois (03) ans d'emprisonnement ferme et à cinq (05) millions d'amende ferme
753/16	Traite des personnes et proxénétisme aggravés	1- M-S-B 2- U-E	P-O-E dite Angèle et F-S	Flagrant délit	- Relaxe M-S-B ; - Disqualifie les faits en traite de personnes simple et en proxénétisme aggravé ; - 03 ans d'emprisonnement ferme ;
754/16	Traite des personnes ; proxénétisme et exploitation illégale d'un débit de boisson alcoolisés	S-C-C dite AWA	F-I dite Achiva	Flagrant délit	- Disqualifie les faits en traite de personnes simple ; - 03 ans d'emprisonnement ferme ; - Amende ferme de 500.000 FCFA
761/16	Traite des personnes en réunion commise à l'égard d'une mineure	A-O dite Blessing	F-A ET AUTRES	Flagrant délit	- Disqualifie les faits en traite des personnes simples ; - 03 ans d'emprisonnement ferme ;

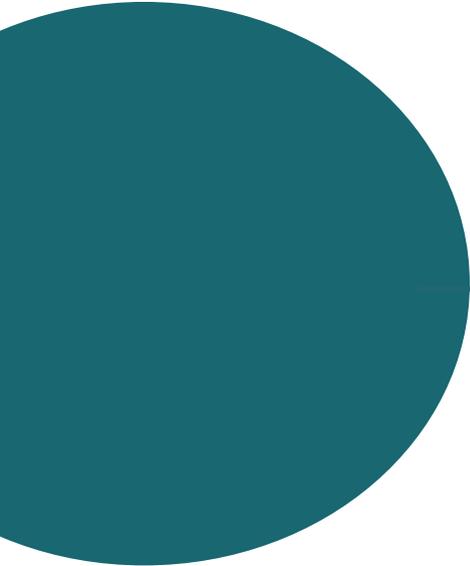
Le Procureur de la République

Demba TRAORE

Statistiques Traite des Personnes
Cour d'Appel de Kaolack
Tribunal de Grande Instance de Tambacounda,

Quatre affaires en 2016-2017:

- 1- U.E (Traite de personne, Peine : 3 ans ferme, 5 millions d'amende)
- 2- A.O dite Blessing (Traite de personne; Peine: 3 ans ferme et 5 millions d'amende)
- 3- D.J dite Mimi (Traite de personne; Peine : 2 ans ferme et 5 millions d'amende)
- 4- C.C : (Traite de personne : Peine : 3 ans ferme, et 5 millions d'amende)

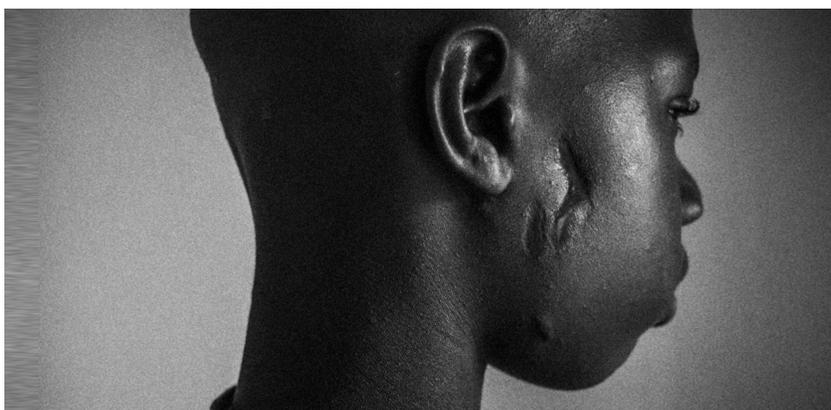


PRESS BOOK



Ils pensaient qu'ils allaient à l'école de religion. Ils ont fini par des esclaves.

Article paru dans le Washington Post le 27 mai 2016: "they thought they were going to religion school they ended up slaves". Mario Cruz



Demba Fati, 14 ans, à l'extérieur de la salle de soutien médical du centre Maison de la Gare à Saint-Louis, au Sénégal, le 20 mai 2015. Son marabout ou son professeur de religion l'ont battu avec une tige de fer après avoir essayé de s'échapper. Depuis, il est allé au centre chaque fois qu'il a besoin de soins médicaux. (Mario Cruz)



Un jeune talibe ou un élève de l'école de religion est lié par des chaînes dans une zone isolée d'une école de religion dans la ville de Touba, au Sénégal, le 27 mai 2015. Dans cette école, ou daara, les talibes les plus jeunes sont enroulés par leurs chevilles Pour les empêcher d'essayer de fuir. Ces enfants peuvent rester comme ça pendant des jours, des semaines, même des mois jusqu'à ce qu'ils gagnent la confiance du marabout. Leur gardien explique: «Quand je les libère, je leur donne la liberté de mendier comme le reste des talibes.» (Mario Cruz)

L'année dernière, le photographe Mario Cruz a reçu le conseil qu'il attendait depuis longtemps.

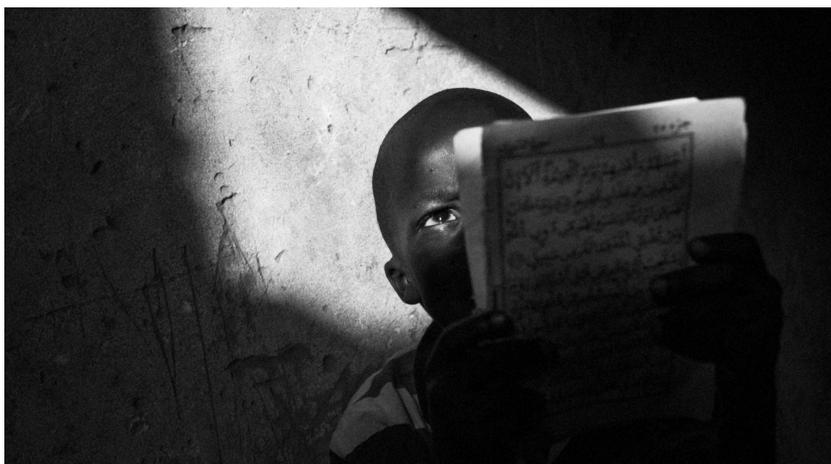
Il avait documenté l'asservissement d'enfants aussi jeunes que 4 au Sénégal. Envoyés par leurs familles dans les écoles islamiques, ou daaras, pour devenir de jeunes savants du Coran, certains ont plutôt été forcés de prier jusqu'à huit heures par jour et ont subi des coups fréquents. Maintenant, une source lui disait qu'il pouvait voir par lui-même que les histoires sur l'entraînement des étudiants, connues sous le nom de talibes, étaient également vraies. Il y avait une école dans la ville de Touba où il trouverait des enfants qui étaient enchaînés au sol pour les empêcher de fuir.

La plupart des daaras sont authentiques dans leur mission et offrent toujours l'éducation qu'ils promettent aux parents. Mais il y a dix ans, certaines écoles ont commencé à abuser des enfants, en empoisonnant une tradition séculaire. Une étude 2010 de Human Rights Watch estimait que 50 000 enfants étaient exploités.

Cruz a trouvé l'école. Son traducteur a fait de son mieux pour persuader l'enseignant de laisser Cruz prendre des photos mais a échoué. Donc, la paire a attendu. Quand le professeur a finalement quitté le déjeuner, ils ont creusé. Cruz a trouvé trois enfants enroulés, chacun avec un pied encerclé par une chaîne confortable qui a été vissée au sol. Chacun avait environ 10 marches de mou, ce qui suffisait pour que les enfants accèdent à la salle de bain - un compartiment en bois avec un trou dans le sol.

Pendant que Cruz s'engageait à les photographier, les enfants étaient d'abord calmes et détendus. Mais alors, cinq ou six talibes plus anciens ont remarqué et paniqué. Les enfants enchaînés se sont aussi agités et ont essayé de se bloquer mais ne pouvaient que remonter jusqu'à présent. Comme les garçons plus âgés ont commencé à pousser Cruz, la paire a fui et a sauté dans un taxi. Mais Cruz a déclaré que la nouvelle de sa présence était déjà propagée. Au fur et à mesure qu'ils naviguaient, il a vu une route bloquée par des personnes qui tenaient un cordon. En parcourant les rond-point, il l'a finalement ramené dans sa base de la capitale, Dakar - un voyage de trois heures s'est transformé en six.

Cruz a étudié et photographié les écoles koraniques abusives dirigées par des enseignants connus sous le nom de marabouts pour son livre "Talibes: Modern Day Slaves", qu'il finance par Kickstarter .



Un talibe lit le coran dans un daara à Dakar le 25 mai 2015. (Mario Cruz)



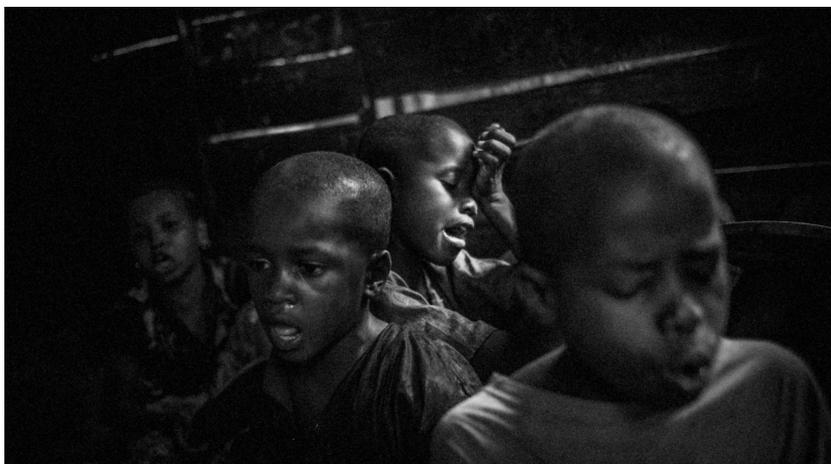
Ibrahima Ndao, marabout d'un daara à Rufisque, fouette un talibe après avoir commis une erreur en lisant un extrait du Coran le 17 mai 2015. Les talibes sont soumis à une violence physique lorsqu'ils n'abandonnent pas le quota journalier de la mendicité imposée Par le marabout ou s'ils font une erreur en lisant le Coran. (Mario Cruz)



Un dessin réalisé par Talibes sur un mur d'un daara à Dakar le 19 mai 2015. Beaucoup d'enfants ne savent pas d'où ils viennent ou qui sont leurs parents. (Mario Cruz)



Les Talibes dorment ensemble à l'intérieur d'un daara à Saint-Louis le 21 mai 2015. Le Daara a plus de 30 enfants, pas d'eau potable et à peine d'électricité. Les enfants dorment sur le sol en béton sans couvertures. (Mario Cruz)



Les Talibes ont lu le Coran à l'intérieur d'un daara à Dakar le 16 mai 2015. Ils doivent mémoriser chaque partie du Coran chaque jour avant d'aller dans les rues pour prier de l'argent pour leurs gardiens. Dans certains cas, les talibes plus anciens exigeront des plus jeunes de ramener de l'argent supplémentaire pour eux. (Mario Cruz)



Abdoulaye, 15 ans, est emprisonné dans une pièce d'un daara à Thies le 18 mai 2015. Les chambres disposent de fenêtres avec barres de sécurité pour empêcher les talibes de s'échapper. (Mario Cruz)

"Je ne pensais pas que je verrais les abus commis devant moi", a-t-il déclaré. "Je ne savais pas avec certitude quel accès j'aurais une fois au Sénégal. La première fois que j'ai vu un Talibe être fouetté devant moi, j'ai été choqué. "

Les récits d'abus traités pour ne pas rapporter assez d'argent de la mendicité ont lu comme une version particulièrement sadique de Fagin d'Oliver Twist. Les marabouts ont été connus pour battre les enfants avec des bandes de pneus de voiture ou de fil électrique car le sang coule - dans certains cas tous les jours. Parfois, ils sont battus même lorsqu'ils ramènent leur quota journalier entre 1 \$ et 3 \$.

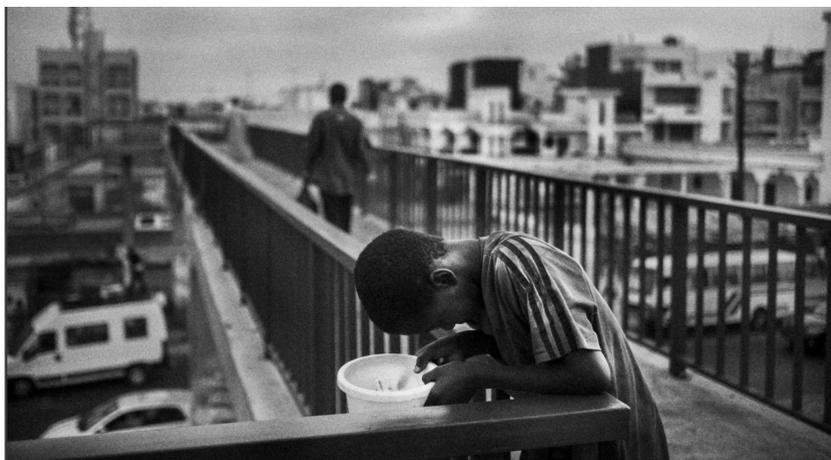
Certains enfants sont même violés par les marabouts ou les anciens talibes. Selon un procureur qui a parlé à Human Rights Watch , un marabout a menacé une victime de talibe lors du procès en 2014 du fils du marabout pour viol. "Je vais vous battre", a-t-il averti le garçon devant toute la salle d'audience. L'enfant a rapidement changé son histoire et l'affaire a été abandonnée.

"Chaque jour, j'essaie de ne pas pleurer. Chaque jour, j'essaie de ne pas crier. Je ne dors pas. Je ferme les yeux et imagine moi-même dans un autre endroit. ... Je connais des histoires sur les talibes morts, mais je n'ai plus peur de la mort », a déclaré Talibe Amadou à Cruz. Amadou était l'un des enfants qui ont décidé de fuir et de prendre leur place dans les rues plutôt que de faire face aux abus constants.

Bien que seulement 15, il avait l'air beaucoup plus âgé pour Cruz. Ses mains étaient résistantes. "Je pense vraiment qu'il était l'un des talibes qui a vraiment souffert. Vous pouvez voir dans ses yeux que la vie était vraiment difficile pour lui ", a déclaré Cruz. Il a trouvé le garçon à un quai sur le rivage du fleuve Sénégal à Saint-Louis, en retrait d'un groupe d'enfants de la rue qui se moquaient d'un bateau de pêche abandonné.

Amadou ne savait pas combien de temps il avait été un talibe mais a deviné qu'il s'agissait d'environ huit ans. Et ayant grandi dans le système, il ne pouvait pas se rappeler d'où il était ou de sa famille.

Cela peut être le cas avec les talibes qui ont été envoyés aussi jeunes que Amadou. Il est très difficile de réabsorber les enfants. Et une fraction d'entre eux sont passés en contrebande à travers la frontière des pays voisins comme la Guinée-Bissau, la Guinée et le Mali.



Un talibe demande un pont à Thies le 18 mai 2015. Les enfants sont forcés de mendier pour une moyenne de huit heures par jour. Beaucoup d'entre eux passent leurs jours presque sans manger et finissent par s'endormir dans la rue de l'épuisement. (Mario Cruz)



Un talibe quitte son daara pour mener dans les rues de Dakar le 19 mai 2015. (Mario Cruz)



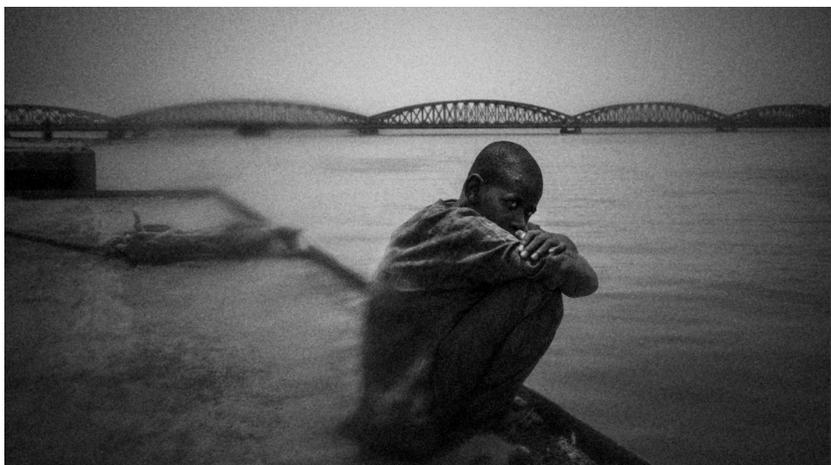
La police militaire s'approche d'un groupe d'enfants qui traverse une zone forestière près de la frontière de Bissau, en Guinée-Bissau, le 15 juin 2015. Plus tôt en mars 2015, les autorités de la Guinée-Bissau ont trouvé 54 enfants cachés dans cinq véhicules qui traversaient la frontière au Sénégal, Mais les autorités sénégalaises n'ont pas poursuivi les trafiquants. (Mario Cruz)



Amadou, 12 ans, reçoit une assistance médicale au centre Maison de la Gare, à Saint-Louis, le 21 mai 2015. Amadou reçoit un traitement depuis 2014. (Mario Cruz)



Khadim Gueye et sa femme, Aname Samb, dans leur maison à Dakar le 25 mai 2015. Ils ont donné leurs trois enfants à un daara local parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de les soutenir. L'une des conditions imposées par le marabout était qu'elles ne pouvaient pas voir leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. "Je crois au gardien. Je pense que c'est un bon daara. Mais malheureusement, nous sommes surpris chaque jour avec des histoires sur les daaras où les enfants souffrent d'abus et sont violés. Je ne veux pas l'imaginer. Je veux croire que mes enfants seront bien formés. "(Mario Cruz)



Amadou, 15 ans, attend dans l'une des rives de l'île de Saint-Louis près du pont de Faidherbe, le 20 mai 2015. Amadou a déclaré: «Je suis fatigué d'être battu. Même si j'ai l'argent, je suis battu. Je connais des histoires sur les talibes morts, mais je n'ai plus peur de la mort. "(Mario Cruz)



Les talibes fugitifs se tiennent sur la rive du fleuve Sénégal à Saint-Louis le 20 mai 2015. Saint-Louis est connu sous le nom de «Talibe City». De nombreux talibes choisissent de fuir et tentent de survivre dans les rues. (Mario Cruz)

Le gouvernement sénégalais a été très critiqué pour sa lente réponse sur les écoles. Une loi a été rédigée après la mort de neuf garçons dans un incendie dans un daara à Dakar en mars 2013. Il était destiné à réglementer les programmes et à uniformiser et à rendre des comptes. Mais cette semaine, Mody Ndiaye, secrétaire permanent du Groupe de travail national Lutte contre la traite des personnes, a déclaré que le président venait d'inviter son cabinet à accélérer le projet afin qu'il puisse être envoyé au congrès pour un vote.

En fait, de nombreuses recommandations de solutions pour le problème Talibe proposent simplement l'application d'une loi qui existe depuis 2005. Elle criminalise la mendicité forcée et la traite des enfants. Mais les rares convictions en vertu de la loi entraînent des amendes insignifiantes et une peine de prison minimale, le cas échéant.

Pourtant, un rapport du Département d'Etat 2015 cède que le Sénégal fait des progrès pour résoudre le problème. Le gouvernement a mis en place un système de collecte de données sur la traite des êtres humains et a commencé à travailler de concert avec les pays voisins pour aborder les frontières poreuses. Ndiaye dit que le gouvernement forme la police, les travailleurs sociaux et ceux du système judiciaire pour accroître leurs connaissances sur la traite.

Ndiaye a déclaré qu'il devait y avoir plus de soutien des communautés au Sénégal et que cette partie du blâme incombe également aux parents, aux communautés religieuses et aux médias. "Tous sont responsables et ils ont tendance à attendre que le gouvernement agisse", at-il déclaré dans un courriel. Les marabouts et leurs communautés spirituelles de soutien se regroupent chaque fois que l'un de leurs ennemis sont en difficulté et réclament une attaque contre la religion.

"Malheureusement, je ne pense pas que les marabouts s'inquiètent de ces images", a déclaré Cruz. "Ils se foutent tout simplement. Ils ne s'inquiètent pas du fait que des lois soient appliquées. "

Les chiffres accablants de la traite des personnes

Quelques pays de la Sous-région, comme le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Mauritanie, le Mali, ont convenu de combattre la traite des personnes, une gangrène en Afrique de l'Ouest et même dans l'Union Européenne, selon le chargé de programme sur les menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest et façade Atlantique africaine basé au Sénégal de la Délégation de l'Union européenne. Antoine Gouzée de Harven chiffre la situation de cette criminalité organisée. **Accablant !**

La traite des personnes en Afrique de l'Ouest est favorisée en partie, par la forte mobilité intra-régionale, une tradition plusieurs fois séculaire. Atout majeur, cette circulation de personnes demeure aussi un facteur de risques, dans un contexte marqué par la pauvreté, le changement climatique, la croissance démographique rapide et l'instabilité politique, comme l'analyse Antoine Gouzée de la Délégation de l'Union européenne, chargé de programme sur les menaces sécuritaires qui, hier, assistait à un atelier à Saly, sur le renforcement de la coordination des structures en charge de la lutte contre la

traite des personnes au Sénégal, en Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali et Mauritanie. Des discours, il ressort que la traite des personnes est un phénomène global qu'il faut combattre ensemble, parce que touchant tout le monde. Pour le chargé de programme de l'Ue, si le nombre de cette forme de criminalité organisée est trop important en Afrique de l'Ouest, il l'est également dans les pays de l'Union européenne. Les chiffres sont effarants, à en croire Antoine Gouzée, selon qui, d'après l'Organisation internationale du travail, 20,9 millions de personnes seraient victimes de travail forcé. Au niveau de l'Ue, un rapport sur la traite des personnes établit que plus de 23.600 personnes sont identifiées ou présumées victimes sur la période 2008-2013 dont 39% sont originaires de pays non-membres de l'Ue. Selon l'Onudc, 58% d'entre elles sont connues aux fins d'exploitation sexuelle et 36% concernent le travail forcé. Cela concerne des personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les filles pour 75% des cas et les enfants, de manière générale, à raison de 27% des crimes. Pour ce spécialiste de la traite humaine, l'appât du gain conduit ces bourreaux à infliger d'inhumaines souffrances à leurs congénères et la traite des personnes est le troisième marché du crime organisé, après les trafics de drogues et d'armes à feu.

Egalement, il a indiqué qu'en 2005, le profit annuel généré par le travail forcé était estimé à près de 32 milliards de dollars. L'ampleur de ces chiffres suffit largement à convaincre les gouvernements de faire de la lutte contre la traite des personnes, une priorité politique. S'agissant des coûts enregistrés, il est avéré que le tribut économique, selon l'Oit, s'élèverait à 21 milliards de dollars. Toutefois, ces estimations du nombre des victimes et des coûts sont l'arbre qui cache la forêt. Pour Dr Mody Ndiaye, Secrétaire permanent de la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes, dans la Sous-région, le nombre des victimes peut se chiffrer à des millions, mais malheureusement, il n'existe pas de statistiques fiables. Pour lui, dans la Sous-région, il existe l'exploitation des enfants, à travers l'éducation et la grande tendance qui est malheureuse, est celle de la criminalité de l'internet, ce qu'on appelle la cyber-traite et le trafic d'organes. Il s'ajoute que dans la Sous-région, le trafic d'organes de personnes mortes et vivantes est récurrent, car dans nos pays, on peut acquérir au marché un organe d'individu. Malgré l'arsenal de directives sur la protection au niveau de la Cedeao et de l'Union européenne, le chemin est encore long pour juguler la traite humaine.

ALIOUNE DIOP

www.gfm.sn

Article de l'observateur

LE SOLEIL - JEUDI 24 MARS 2016

www.lesoleil.sn

TRAITE DES PERSONNES A SAINT LOUIS

Partenaires sénégalais et américains en mission de sensibilisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la traite des personnes, la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en étroite collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis et de l'Usaid, a organisé une mission dans la capitale du Nord.

Cette forte délégation, conduite par Mody Ndiaye, secrétaire permanent de cette cellule nationale, a été accueillie par le président du comité intersyndical de lutte contre les pires formes de travail des enfants et membre du conseil d'administration de « La Liane ».

Mody Ndiaye et les partenaires américains ont tenu des séances de travail avec les autorités administratives et municipales, l'Inspecteur d'Académie, les responsables du parquet régional et autres juristes et praticiens du droit, les maîtres coranique, les représentants de l'Aemo, etc, pour réfléchir ensemble sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour mettre définitivement un terme aux pires formes de travail des enfants, à la mendicité forcée des talibés, etc.

Face à la presse, Mody Ndiaye a précisé que cette délégation s'est rendue également dans les grands marchés, sur les quais



de débarquement du poisson, pour s'enquérir des conditions pénibles et désagréables dans lesquelles de nombreux enfants talibés travaillent pour subvenir à leurs besoins. Ces partenaires sénégalais et américains ont été aussi très sensibles à la situation des enfants qui triment dur dans le secteur de l'agriculture et des talibés qui se sont substitués aux femmes de ménage et autres employées de maison.

Mbagnick DIAGNE

Article soleil Mission USAID-CNLT ▶

Société

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

Une démarche globale et intégrée préconisée

La Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes du Sénégal, en partenariat avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires (Icmpd), organise à Saly un séminaire régional sur la coordination des actions de lutte contre la traite de personnes entre la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Une rencontre ouverte hier et qui constitue une occasion pour faire le point sur la situation dans la sous-région.

« La traite des êtres humains est un crime au regard du droit international et de tous nos systèmes juridiques nationaux et régionaux », a estimé Dr Mody Ndiaye, secrétaire permanent de la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes. Elle consiste, selon lui, à une exploitation des individus, souvent les vulnérables, par des individus véreux sans scrupules. Comme prétexte, ces derniers brandissent l'éducation ou la promesse de mieux-être, abusant ainsi de la dignité d'êtres humains, regrette M. Ndiaye. Constituant une activité criminelle qui s'amplifie dans le monde, la traite des personnes est devenue, de l'avis de Mody Ndiaye, plus complexe parce qu'à côté des formes traditionnelles connues, se sont ajoutées d'autres nouvelles formes comme la cyber-traite ou le trafic d'organes. Sans aucun doute, l'échange de bonnes pratiques et d'expériences rendra la lutte plus efficace. Du moins, c'est ce que pense le secrétaire permanent de la cellule nationale pour qui plusieurs stratégies doivent être développées à différents niveaux afin de limiter ce phénomène. Il s'agira, a-t-il indiqué, de

développer des opérations et projets qui se traduisent par des actions concrètes sur le terrain visant à démanteler les réseaux de traite des personnes. Aussi, suggère-t-il l'amélioration des outils techniques et systèmes informatiques permettant d'échanger des informations à l'échelle de la sous-région.

20,9 millions de personnes victimes du travail forcé

Antoine Gouzée de Harven, attaché sécurité et migration à la délégation de l'Union européenne en république du Sénégal, a soutenu que « l'Afrique de l'Ouest a une vieille tradition de mobilité intrarégionale, profondément ancrée dans l'histoire sociale des peuples. Cette circulation des personnes est un atout majeur de la région, mais elle est aussi un facteur de risque dans un contexte marqué par la pauvreté, le changement climatique, la croissance démographique rapide et l'instabilité politique. L'un de ces risques connexes qui nous rassemble aujourd'hui est la traite des personnes ». Selon lui, 20,9 millions de personnes seraient victimes du travail forcé et le premier rapport

sur la traite des personnes dans l'Union européenne en 2013 indique que plus de 23.600 personnes sont identifiées. « Selon l'Onudc, 58% d'entre eux sont commis aux fins d'exploitation sexuelle et 36% concernent le travail forcé. Ils touchent donc les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les filles pour 75% des cas et les enfants de manière générale à raison de 27% des crimes ». Il considère que « l'appât du gain explique – sans pouvoir évidemment le justifier – le fait que des êtres humains soient capables d'infliger de telles souffrances à leur congénères. Toujours, selon les Nations Unies, la traite des personnes est le troisième marché du crime organisé, après le trafic de drogues et le trafic illicite d'armes à feu. En 2005, le profit annuel généré par le travail forcé était estimé à près de 32 milliards de dollars US ». Antoine Gouzée de Harven considère que ces chiffres devraient suffire à convaincre tous les gouvernements pour faire de la lutte contre la traite des personnes une priorité politique. Concluant sont propos, il note : « au nom de l'Union européenne, je suis donc très heureux d'être ici parmi vous pour ce séminaire sur le renforcement de la coordination des actions de lutte contre la traite des personnes. Cette dernière est essentielle pour lutter contre ce qui est pour une grande part un crime transnational.

Amath Sigui NDIAYE

SALY-PORTUDAL - LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

Le renforcement de la coordination des structures au menu d'une rencontre régionale

Un atelier régional sur le renforcement de la coordination des structures en charge de la lutte contre la traite des personnes au Sénégal et dans les pays voisins (Gambie, Mauritanie, Guinée, Guinée-Bissau et Mali) se tient depuis hier mardi 5 avril à Saly-Portudal. Un état des lieux est fait sur le niveau d'engagement de ces pays dans la lutte contre la traite des personnes.



Le représentant de l'Union européenne a rappelé la tradition de mobilité des personnes, le baromètre de pauvreté, les changements climatiques et l'instabilité politique comme quelques-uns des facteurs de la traite des personnes dans pas mal de régions du monde. A l'en croire, les causes mises en relief font de la lutte contre la traite des personnes une priorité des Etats. Ses développements montrent l'ampleur du phénomène au sein des pays et au niveau international. Lamine Daffé du centre international pour le développement des politiques migratoires a insisté sur les pas accomplis dans la lutte contre la traite

des personnes depuis 1970. A partir de cette date, des faits notables sont retenus à travers des mesures contre le recrutement des personnes considérées comme des esclaves dans les pays de destination et leur assistance avec une prise en charge des personnes victimes. Les stratégies et mécanismes mis en place nécessitent, pour lui, une collaboration entre les pays concernés pour une amélioration de la réponse institutionnelle à donner à ce phénomène. Mody Ndiaye, secrétaire permanent de la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes a rappelé l'importance de la prise en charge de ce phénomène à inscrire dans

une démarche globale et une riposte intégrée. Selon lui, le caractère transfrontalier de cette forme de criminalité exige une approche dans la recherche des auteurs, leur poursuite et la prise en charge des victimes en plus d'un plan d'action opérationnel contre cet esclavage des temps modernes. Il a rappelé l'intérêt de faire face contre la traite des personnes car les négriers des temps modernes jettent leur dévolu sur les sujets des couches vulnérables (femmes et enfants) à des fins d'exploitation et d'abus sexuel. Pour Camara Boubacar Sidiki de la Guinée, des efforts louables sont faits dans son pays. Pour illustrer ses propos, il a rappelé l'interception d'un groupe de 46 enfants convoyés en direction du Sénégal sous le prétexte d'éducation coranique. Toulaye Diawara Cissé, directrice exécutive de l'agence gambienne de lutte contre la traite des personnes a cadré la volonté politique de son pays de mettre court au phénomène par son engagement à côté des structures comme l'Onudc luttant contre la drogue et le crime organisé.

Elle a révélé les efforts accomplis dans le rapatriement de gambiennes victimes de la traite des personnes dans des pays comme le Liban. Faisant un état des lieux, elle a fait référence aux mesures prises dans son pays relatives à l'éradication de la mendicité des talibés. Des campagnes de sensibilisation et de communication ont, selon elle, à partir de la radio et de la télévision, donné les effets escomptés.

Samba Niébé BA

Article Sud Quotidien Séminaire régional

SOCIÉTÉ

MAMADOU WANE (SOCIOLOGUE)

“La mendicité est devenue une organisation mafieuse”

Sans langue de bois, le sociologue Mamadou Wane estime que la méthode utilisée dans la campagne de retrait des enfants talibés de la rue montre ses limites. Selon le Coordonnateur de la plateforme pour la promotion des droits humains, qui déplore le phénomène de la mendicité, la société sénégalaise est “dérégulée”. Ainsi, dans cet entretien réalisé mardi dernier au centre Gindfi, en marge d’une remise de dons aux parents des enfants retirés, M. Wane passe à la loupe cette pratique sociale qu’il dénonce, condamnant également les pouvoirs publics qui ne se sont pas impliqués.

PAR PAPE NOURIA SOUARE

Quelle appréciation faites-vous de la campagne de retrait des enfants de la rue ?

Le gouvernement a pris l’initiative de retirer les enfants de la rue, dans le but d’assurer une meilleure protection de ces derniers. C’est donc une bonne chose. Mais, pour lutter contre ce phénomène, je pense qu’il y a nécessité de redéfinir nos modalités de prise en charge des enfants qui appartiennent à ces milieux exclus. C’est aussi, à mon avis, l’aboutissement de la tradition qu’on peut voir chez les talibés qui était héritée d’un système. Et ce dernier prévalait avant dans les sociétés traditionnelles, et dans des économies moins complexes que celle du marché actuel. Des institutions étaient



La donation de l’aumône n’a-t-elle de la protection des droits des

en phase avec le type d’organisation communautaire de l’époque. Maintenant, cette ancienne pratique ne peut plus répondre. C’est ce qui fait que toute cette présence d’enfants dans la rue est un fait à caractère d’exploitation, parce que le système fonctionne ainsi. Le fait de donner l’aumône est une pratique vraiment sociale chez les Sénégalais. D’ailleurs, les donateurs amplifient la mendicité. Aussi, nous ne faisons n’importe comment. Ce qui est contraire aux préceptes de l’islam. Depuis la République de Médine, du temps du Prophète (Pa), des recommandations ont toujours encadré la donation d’aumône. De ce point de vue, je dis qu’il est extrêmement important, au Sénégal, de revoir comment refonder cette pratique.

En quoi faisant ?

Moi je pense que, à partir des mosquées, des conseils de quartiers, d’une approche communautaire, nous pouvons mettre en place des points de collecte de l’aumône. Il faut qu’il y ait un comité de gestion qui va voir, à partir de contrat d’objectif, cibler les Daara qui seront bénéficiaires de l’aumône ou les personnes. Et cette démarche peut nous permettre de combattre la professionnalisation de la mendicité. Par ailleurs, c’est aussi une démarche pour éviter de donner l’aumône à quelqu’un qui va acheter de l’alcool, de la drogue... parce qu’il est dans des situations de détresse. Vous n’avez aucune garantie de ce que vous offrez.

pas toujours existé dans la société sénégalaise ?

Bon, il faut reconnaître qu’ici, on encadre mal l’islam. L’aumône est encadrée par l’institutionnalisation de la zakat. Moi, je pense qu’il nous faut aller vers une révolution culturelle pour refonder nos mécanismes de solidarité, essayer de tourner la page de l’inclusion des Sénégalais qui se manifeste partout, dans la rue, la conduite, l’occupation de l’espace, etc. Partout dans le monde, les gens donnaient de l’aumône sans aucune organisation. C’est là, par la suite, qu’on a institué la caisse de sécurité sociale. À partir de l’Église, des points de collecte ont été créés. Quand on fait la recherche, même au Sénégal, chez les Diolés, il y a une bonne pratique de donation de l’aumône. On n’expose pas la personne à la stigmatisation.

Malgré cette lutte que vous menez, on constate que le phénomène reste entier. Vos résultats escomptés, dans cette campagne, ont-ils été au rendez-vous ?

Efficacement, je suis d’accord avec vous. Premièrement, tout l’État n’est pas engagé dans la campagne. Et il n’a pas mis tous les moyens de la force publique pour garantir la protection des enfants. Il n’y a que le ministre de la Famille et de l’enfant, la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes, etc. On ne voit pas les préfets, les commissaires. Parce que, dans une telle opération, on ne doit pas laisser la Brigade des mineurs, la Direction

des enfants... faire tout le travail. L’État, c’est un ensemble, une cohérence. Maintenant, si vous n’utilisez qu’une infime partie de cet appareil, il est évident que cela va forcément poser problème. Si on décide de faire cette campagne, on réquisitionne toutes les institutions, y compris celles de la société civile qui assurent la protection des enfants.

La méthode utilisée est-elle efficace ?

Eh bien ! Je ne peux pas dire que la méthode n’est pas bonne. Par contre, je considère qu’elle elle montre ses limites, parce que le phénomène est très complexe. À cet égard, on doit développer des stratégies adéquates, des réponses, par rapport à la complexité. Donc, tous les acteurs doivent s’impliquer, y compris les délégués de quartier qu’on ne voit pas. Cette affaire doit être une question d’enjeu national, parce que c’est un problème civilisationnel.

Après avoir diagnostiqué le mal, comment faire pour remédier à tous ces maux ?

C’est simple. Il faut juste appliquer la loi. La République, c’est toute une organisation, une capacité à protéger les plus faibles, surtout quand il s’agit des enfants. Autrement dit, toute personne qui exploite un enfant, y compris ses propres parents, doit répondre devant la Justice. On n’accompagne pas l’esclavage ou la servitude de ce groupe.

Depuis quand avez-vous constaté l’exploitation des enfants ?

Depuis fort longtemps ! En tant que sociologue, au début des années 90, j’ai travaillé sur des questions relatives à l’enfant. Dans mes travaux sociologiques, je me suis toujours intéressé à la crise de l’enfant en milieu urbain. Actuellement, on voit qu’on reproduit des logiques de domination des enfants et des femmes. Malheureusement, on fait état de la religion, notamment l’islam, pour justifier ces pratiques.

La pauvreté est-elle un facteur explicatif de ce phénomène des enfants dans la rue ?

C’est un élément. Parce qu’il y a des gens pauvres qui restent dignes, et essaient de développer des stratégies de réponse à la pauvreté. Ils travaillent dans le secteur de l’agriculture, le milieu domestique, etc. Aujourd’hui, beaucoup de femmes travaillent dans l’économie domestique comme réponse. C’est vrai que c’est un élément déterminant. Mais on n’accepte pas, sous le prétexte de la pauvreté, qu’on réduise les enfants à l’esclavage. C’est violent. D’abord, l’enfant est attaché à sa famille, on lui demande de l’argent. Et il est exposé à des violences sexuelles, y compris des viols. Aussi, on a vu des garçons violés. En un mot, c’est une organisation mafieuse.

À votre avis, la société sénégalaise est-elle malade ?

Elle est plus que malade. C’est une société déréglée, avec une fuite de responsabilités depuis le sommet. Comment une société peut accepter qu’on demande à des enfants de rapporter tous les jours de l’argent, sinon on va les battre ? Elle cautionne qu’ils soient mis dans des types d’habitat où vous allez hésiter d’y mettre des moutons, qu’ils marchent pieds

ton de l’homme, les plus barbares. Il y a eu des générations de jeunes Africains qui ont lutté. S’ils se posaient cette même question, je vous assure qu’on ne serait pas là en train de faire cet entretien. Alors, nous sommes des milliers au Sénégal organisés pour combattre ce phénomène. Tant qu’il nous restera un seul souffle de vie, on va lutter contre cette forme d’exploitation et d’esclavage des temps modernes.

Vous avez fait état de certains manquements dans le cadre de ce retrait...

(Il coupe) Vous savez, on a un problème avec l’État. À partir du moment où un chef d’État, dans un communiqué du conseil des ministres, donne une directive, j’ai du mal à comprendre que le ministre de l’Intérieur ne puisse pas l’appliquer et mobiliser tout le monde autour de cette affaire. C’est aussi valable pour le ministre de la Santé. Qu’un Premier ministre puisse dire, à un moment donné, que cette pratique s’arrête à Dakar. On ne peut pas le déplore ici, et l’accepter à Thiès, Tambacounda, etc. C’est inacceptable. Soit on est dans un gouvernement cohérent, un État dans le sens de la modernité. Quand le président de la République donne une directive, tout l’appareil d’État doit se mobiliser. Parce que le préambule de la Constitution fait référence aux conventions internationales relatives aux droits de l’enfant.

Le Sénégal applique-t-il les conventions qu’il a signées, dans le cadre de la protection des droits de l’enfant ?

Non, le Sénégal n’applique même pas une partie de ses propres lois, alors qu’il vit dans un monde en interrelation économique, politique. Nous faisons partie du système des Nations unies. Et pourquoi nous bénéficions de la

“L’Afrique a connu toutes les formes d’exploitation de l’homme, les plus barbares. Il y a eu des générations de jeunes Africains qui ont lutté. S’ils se posaient cette même question, je vous assure qu’on ne serait pas là en train de faire cet entretien. Alors, nous sommes des milliers au Sénégal organisés pour combattre ce phénomène.”

coopération internationale ? Le Sénégal est un pays qui ne fabrique rien. Nous dépendons de l’extérieur. Mais quand il s’agit de défendre nos enfants, on ne le fait pas.

Apparemment, vous êtes déterminés dans cette lutte. Et les enfants talibés sont toujours dans la rue. Êtes-vous optimiste quant à l’issue de votre opération ?

Moi, je suis de nature optimiste. Je suis un militant. Et j’ai beaucoup de gens comme moi dans ce combat. Nous allons nous battre contre ce phénomène. Cette démarche fait partie des principes de vie. Il faut investir dans des projets de société, dans une vision de l’Afrique. ■

ENQUÊTE

www.enqueteplus.com

numéro 1578 • lundi 26 septembre 2016

• LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES ET DES PRATIQUES ASSIMILÉES

Un Libanais arrêté et écroué à la prison de Kolda

Un commerçant libanais établi en Gambie a été arrêté et placé sous mandat à la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kolda. M. Salma, c'est son nom, est poursuivi pour trafic de personnes et pratiques assimilées.

— EMMANUEL BOUBA YANGA (KOLDA)

Etabli en Gambie, M. Salma avait mis en place un plan de recrutement de filles koldoises pour les convoier au Liban en qualité de domestique. Malheureusement pour lui, le plan mûri par le commerçant libanais a foiré grâce au professeur d'une de ses recrues. Tout a commencé courant 2015, quand Salma avait pris contact avec F. Savané, un militaire de profession, pour l'informer de son désir de trouver du travail à des jeunes filles. Le militaire en fit part au délégué de quartier Sinthiang Idrissa de la commune de Kolda. Ce dernier véhicula l'information auprès de la population. Après l'engouement exprimé par plusieurs filles, Salma avait dépêché la dame Nd. Dieng pour se rendre à Kolda et expliquer davantage le projet.

A son arrivée, une réunion a été tenue au domicile du délégué de quartier. Au cours de la rencontre,



Illustration

la mandataire de Salma a expliqué à l'assistance le mode de recrutement. Cet échange a convaincu davantage les Koldois car avant même le départ de l'envoyée spéciale, six jeunes filles âgées entre 17 ans et 24 ans ont été recensées. Malheureusement, ce voyage tant rêvé par les intéressées n'aura jamais lieu. Car, l'une des filles a informé son professeur. Ce dernier a automatiquement saisi la brigade de gendarmerie de Kolda puisque

le recruteur des jeunes filles était sous le coup de la loi sénégalaise N°2005-06 du 10 mai 2005 qui lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées. Après investigations, M. Salma sera finalement arrêté par la gendarmerie de Mbour qui l'a remis à leurs collègues de Kolda. Déféré au parquet hier, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt pour trafic de personnes et pratiques assimilées. ■

ENQUÊTE

www.enquetepius.com

Enquête : Libané arrêté à Kolda

PRISE EN CHARGE DE LA TRAITE ET DU TRAFIC DE PERSONNES

Un système informatisé va évaluer les performances des services judiciaires



Le Sénégal s'est engagé dans la lutte contre la traite des personnes en ratifiant les conventions internationales. Il est d'ailleurs envisagé la mise en place d'un système informatisé qui permettra d'évaluer les performances du Service public de surveillance de la traite. A cet effet, un atelier de formation sur le système de collectes des données a démarré hier à Saly, sous l'égide du ministre de la Justice en partenariat avec l'Onudc.

A l'instar des autres régions du monde, force est de constater la persistance de la traite et du trafic des personnes. Selon Mody Guirane Ndiaye de la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particuliers des femmes et des enfants (Cnltp), le ministère de la Justice a fait des progrès notables en la matière avec des actes de poursuite, d'instruction et de jugement collectés auprès des parquets et juridictions nationales.

Toutefois, avoue-t-il, ces collectes de données demeurent parcellaires et pas toujours partagées, d'où l'importance de la mise en place d'un système informatisé qui permettra d'évaluer les performances des services publics de la justice dans la prise en charge judiciaire de la traite.

La rencontre, selon M. Ndiaye, permettra de passer à une étape importante afin de combler le déficit en informations, en matière de collectes de données et d'analyse des statistiques judiciaires.

Abdoulaye Bâ de la Direction des affaires criminelles et des grâces est formel : « Il n'est un secret pour personne que la pratique de la traite des personnes constitue l'une des pires formes modernes de la négation de la

dignité humaine », a-t-il indiqué. Ajoutant qu'elle reste une préoccupation majeure pour la communauté internationale, singulièrement pour les pays africains dont la plupart sont des pays d'origine, de destination et de transit.

Dans un souci d'apporter une réponse adéquate à cette situation, la Direction des affaires criminelles et des grâces et la Cellule nationale de lutte ont mis en place un système dont la phase expérimentale concerne les citations judiciaires en matière de traite des personnes, a fait savoir Abdoulaye Bâ.

Selon lui, la mise en place d'un cadre solide pour la collecte continue de données permettra non seulement de soutenir la lutte contre la traite des personnes, mais aussi au Sénégal de tenir l'engagement en vertu du protocole contre la traite des personnes.

Issa Saka, coordonnateur de projet à l'Onudc, a révélé que le Sénégal, après le Nigeria, sera le deuxième pays à mettre en place une base de données. Les profits tirés du phénomène de la traite des personnes dans le monde sont estimés à plusieurs milliards et cela touche près de 22 millions de personnes d'une base de données fiables.

Amath Sigu NDIAYE

LE SOLEIL - LUNDI 29 JUIN 2015

MODY GUIRANDOU NDIAYE, SECRETAIRE PERMANENT DE LA CELLULE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

« Familiariser les Sénégalais avec le concept de la traite des enfants »

La traite des enfants est devenue, de nos jours, un phénomène préoccupant. Elle se manifeste sous plusieurs formes : servitudes domestiques, prostitution, travail et mendicité forcés. Un combat contre lesquels la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (Cnltp) mène depuis 2012. Dans cet entretien, le secrétaire permanent de cette structure alerte sur la situation préoccupante de ce fléau et insiste sur la nécessité pour la population sénégalaise de s'en impliquer davantage pour son éradication.



étaient présumés constitutifs de traite bien que ce soit le juge qui soit habilité à qualifier des faits de traite. Donc, il y a une nécessaire familiarisation du Sénégal avec ce concept. Il y a eu des cas de traite domestique. Nous avons été saisis d'un réseau de traite domestique à destination du Liban. Nous avons saisi le ministre des Affaires étrangères pour ouvrir une enquête. Récemment, on nous avait officieusement signalé à Liberté 6 une officine qui recrutait des domestiques pour des destinations étrangères. Voilà les formes de traite les plus visibles. Il y en a également dans l'agriculture. Des cas de traite nous ont été signalés à Saint-Louis. La traite, c'est le fait de vouloir remplacer la marchandise par la personne ayant ou visant un profit.

Quel est le dispositif que la cellule a mis en place pour combattre ce fléau ?

Nous avons un plan d'action basé

le soleil



Ministère de la Justice

*Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
en particulier des femmes et des enfants (CNLTP)*

*Immeuble Prévoyance Assurance
6ème étage*

26 Avenue Jean Jaurès, angle Peytavin

Tel : 33 822 65 96

Email : Cellulecoordinationtraite@yahoo.fr Site Web : www.cnltp.org